



SNEP

Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie

UNE VISION INDUSTRIELLE
AU SERVICE D'UN MAROC
SOVERAIN ET DURABLE

20 25

RAPPORT FINANCIER
ANNUEL

SOMMAIRE



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

p. 04

PRÉSENTATION DE SNEP

p. 06

- SNEP en bref
- Notre histoire
- Actionnariat
- Une position stratégique au service de la souveraineté industrielle
- Deux pôles fondés autour d'une logique d'intégration
- CAP 2030 : une feuille de route en exécution
- Notre modèle de création de valeur
- Nos implantations & outil industriel
- Équipe dirigeante, membres du CODIR

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

p. 20

- Un environnement qui se reconfigure
- Un bilan d'étape 2025 : une trajectoire qui se confirme
- Participation aux événements 2025
- Performances financières 2025
- Cap sur 2026

ENGAGEMENT ESG & DÉVELOPPEMENT DURABLE

p. 30

- Préambule
- La RSE comme boussole stratégique
- Gouvernance RSE : rigueur, transparence et conformité
- Des engagements qui dépassent la réglementation
- Vers une industrie sobre et décarbonée
- Capital humain : investir dans ceux qui font l'entreprise
- Sécurité industrielle : une culture
- Dialogue social et vie des collaborateurs
- Indicateurs sociaux
- La fondation Miloud CHAÂBI

COMPTES ANNUELS & RAPPORTS

p. 58

- Rapport de gestion
- Comptes sociaux
- Comptes consolidés
- Rapport des commissaires aux comptes

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Ali ALAMI

Directeur Général



Aujourd'hui, notre ambition est de transformer les contraintes en leviers de performance et de renforcer durablement notre compétitivité au service d'un développement industriel maîtrisé, tourné vers l'avenir en contribuant à la souveraineté industrielle nationale.



L'année 2025 restera comme une année hors normes pour notre industrie.

Les marchés ont connu en 2025 une dégradation d'une ampleur rare, dans le sillage d'un environnement déjà sous tension en 2024. D'une part, les prix du PVC ont atteint des niveaux historiquement bas à l'international et, d'autre part, les importations massives à des conditions particulièrement agressives ont profondément déséquilibré le marché.

À cet effet, SNEP a poursuivi avec discipline la dynamique engagée autour de son outil industriel, dans la continuité des mises en service réalisées en 2024.

Les résultats de l'exercice s'inscrivent dans ce contexte défavorable. Ils ne reflètent cependant pas les progrès réalisés en interne, comme en témoigne l'amélioration sensible

de la valeur ajoutée, portée par les efforts d'efficacité opérationnelle et de maîtrise des coûts.

Je tiens à saluer l'engagement des équipes, qui ont su faire preuve de rigueur et de résilience dans un environnement particulièrement exigeant.

Parallèlement, SNEP a maintenu ses exigences en matière de sécurité, de gestion responsable des ressources et de gouvernance, en cohérence avec les orientations stratégiques engagées.

L'année 2025 constitue ainsi une étape de consolidation. Elle conforte la pertinence des choix structurants opérés et nous place aujourd'hui en position d'accélérer le renforcement de notre excellence opérationnelle, dans une logique de création de valeur durable et responsable pour l'ensemble de nos parties prenantes.

01

PRÉSENTATION DE SNEP



SNEP EN BREF

Depuis sa création en 1973 à l'initiative de l'État marocain, la Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie (SNEP) incarne un acteur industriel stratégique au service de la souveraineté industrielle nationale. Seul producteur national de PVC et de chlore liquide, et leader incontesté dans la production de soude caustique, de Compound PVC, SNEP s'impose comme un maillon essentiel de plusieurs secteurs clés du tissu industriel marocain tels que le traitement de l'eau potable, le BTP, l'irrigation, l'hygiène, l'agroalimentaire, les mines ou encore le textile.

Pionnière et visionnaire, SNEP a continuellement adapté son outil industriel pour répondre aux évolutions technologiques et aux enjeux environnementaux. Dès 2003, l'entreprise abandonne l'électrolyse au mercure pour adopter une technologie à membrane plus propre, confirmant son engagement vers une chimie durable. Cette dynamique se poursuit avec un vaste programme d'investissements – plus de 2 milliards de dirhams depuis sa privatisation et acquisition en 1993 par Ynna Holding – destiné à renforcer ses capacités de production, améliorer son efficacité opérationnelle, et ancrer davantage le « Made in Morocco ».

En 2025, SNEP consolide les acquis de son extension industrielle inaugurée en décembre 2023, portant sa capacité annuelle de production de résine PVC à 90 000 tonnes et de Compound PVC à 25 000 tonnes. L'entreprise s'appuie sur un effectif de 600 collaborateurs hautement qualifiés, un complexe industriel de 22 hectares à Mohammedia, et un approvisionnement en énergie électrique issu à 86 % d'une source éolienne, réduisant significativement son empreinte carbone.

SNEP se distingue par une gouvernance responsable et une reconnaissance ESG solide : triplement certifiée QSE (ISO 9001, 14001, 45001), audit renouvelé avec succès par Bureau Veritas Maroc en juillet 2025, détentrice du label RSE de la CGEM, signataire de la charte Responsible Care®, et conforme aux normes REACH pour la sécurité des produits chimiques.



NOTRE HISTOIRE

1973

Création de la SNEP avec une capacité annuelle de production de PVC de 28 KT.

1977

Démarrage de la production organisée autour de deux activités: l'électrolyse et la pétrochimie.

1991

Augmentation de la capacité de production annuelle du PVC à 36 KT.

1993

Privatisation SNEP, acquisition par le groupe YNNA Holding. Adhésion à la Fédération de la Chimie et de la Parachimie, en tant que membre actif.

1998

Augmentation de la capacité annuelle de production de PVC à 50 KT. Signature de la charte Responsible Care.

2002

Obtention de la certification ISO 9001/2000 délivrée par l'AFAQ.

2003

Arrêt du procédé d'électrolyse à mercure et remplacement par la technologie à membrane.

2004

Obtention du Premier Prix de l'Environnement de Mohammedia.

2007

Introduction de SNEP en bourse par cession de 37,08% de son capital.

2008

Augmentation de la capacité annuelle de production du PVC à 70 KT.

2009

Obtention des certifications ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.

2010

Lancement du programme d'investissement pour l'augmentation de la capacité annuelle de production de PVC et de la soude, sur un investissement global de 650 MDHS. Un montant de 220 MDHS a été réglé pour les frais des licences, de l'ingénierie et une partie des équipements.

2012

Introduction d'une 1^{ère} requête pour la mise en oeuvre des mesures antidumping sur les importations du PVC.

2015

Signature d'un contrat PPA pour la fourniture d'énergie électrique d'origine éolienne visant à réduire l'empreinte carbone.

2018

Début de l'exécution du projet d'extension visant l'augmentation de la capacité annuelle de production de PVC à 90 KT.

2022

Lancement de la nouvelle unité de Compound PVC d'une capacité de 25 KT.

Obtention du Label RSE.

2023

Achèvement des travaux du projet d'extension et inauguration des nouvelles unités de production.

2024

Stabilisation et mise en oeuvre des nouvelles unités

Signature d'un partenariat stratégique dans l'écosystème des batteries électriques.

2025

Poursuite de stabilisation des unités et amélioration de leur fiabilité.

ACTIONNARIAT

Le capital de SNEP est détenu à hauteur de 62,92 % par Ynna Holding, groupe industriel fondé en 1948 par Miloud Chaâbi, opérant dans l'industrie, le BTP, l'hôtellerie, l'immobilier, l'agroalimentaire et la grande distribution, avec plus de 20 000 collaborateurs dans six pays. Le solde de 37,08 % est ouvert aux investisseurs du marché depuis l'introduction en Bourse de Casablanca en 2007.

37,08%

Divers
actionnaires

SNEP

Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie

62,92%

Ynna Holding

UNE POSITION STRATÉGIQUE AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE

Grâce à son ancrage historique, son expertise technologique et ses capacités de production renforcées, SNEP occupe une position centrale dans plusieurs chaînes de valeur industrielles du pays. Seul producteur national de PVC, de chlore liquide et leader de la soude caustique, l'entreprise contribue de manière décisive à la souveraineté industrielle nationale, en garantissant l'approvisionnement continu de secteurs dont le fonctionnement ne tolère aucune rupture.

Le PVC : un matériau stratégique, une production unique au Maroc

En tant que seul producteur national de polychlorure de vinyle, SNEP assure l'approvisionnement local d'un produit structurant pour le BTP, l'assainissement, l'irrigation et les infrastructures hydrauliques. Avec une capacité portée à 90 000 tonnes par an à l'issue du projet d'extension, l'entreprise dispose d'un outil industriel dimensionné pour répondre aux besoins croissants du marché national et accompagner les grands chantiers d'infrastructure du Royaume.

Les produits d'électrolyse : au cœur des filières industrielles et des transitions stratégiques

SNEP est le seul producteur national de chlore liquide, substance classée vitale pour le traitement bactériologique de l'eau potable. Ce positionnement unique lui confère une responsabilité nationale de premier ordre, renforcée par l'accélération du programme de dessalement du Royaume: avec 17 stations opérationnelles en 2025 produisant 350 millions de m³ par an et un objectif de 1,7 milliards de m³ à l'horizon 2030, la demande en chlore pour la désinfection de l'eau dessalée constitue un relais de croissance structurel pour l'activité électrolyse de SNEP.

La soude caustique, produite à hauteur de 65 000 tonnes par an, est un intrant indispensable à une multitude de secteurs industriels : industrie minière, agroalimentaire, textile, hygiène et traitement de l'eau. En 2025, cette orientation vers les filières d'avenir s'est concrétisée par l'activation du partenariat stratégique avec l'un des acteurs de l'éco-système des batteries électriques.

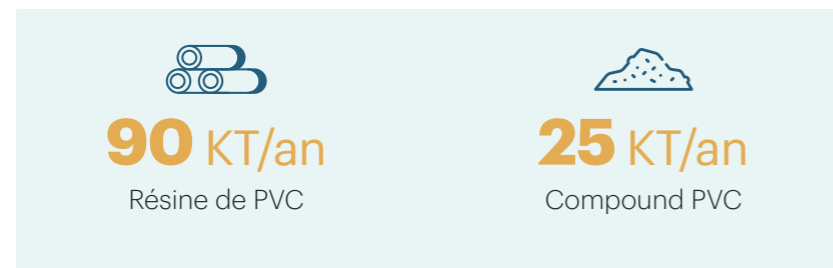


DEUX PÔLES FONDÉS AUTOUR D'UNE LOGIQUE D'INTÉGRATION

L'architecture industrielle de SNEP s'articule autour de deux pôles d'activité distincts et complémentaires : les produits vinyliques et les produits issus de l'électrolyse. Chacun répond à des besoins industriels précis. Ensemble, ils font de SNEP un fournisseur stratégique pour les filières clés de l'économie nationale, avec un positionnement sans équivalent au Maroc et en Afrique du Nord.

Les produits vinyliques : un indispensable des filières de construction, d'infrastructure et d'industrie

Avec une capacité de production annuelle de 90 000 tonnes de résine PVC et de 25 000 tonnes de compound PVC, SNEP assure l'approvisionnement d'une filière plastique dont les débouchés couvrent l'ensemble des grands secteurs de l'économie : réseaux d'eau potable, systèmes d'assainissement, irrigation agricole, BTP, câblage électrique, industrie automobile, emballage industriel et dispositifs médicaux.



Résine PVC (Polychlorure de vinyle) Principaux débouchés

SNEP est le seul producteur de résine PVC au Maroc, assurant l'approvisionnement local d'un produit stratégique utilisé dans de nombreux secteurs industriels et urbains. Sa production est réalisée à partir d'éthylène et de chlore, via des procédés maîtrisés par SNEP.

- Tuyaux et canalisations pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Profilés de menuiserie et éléments de structure pour la construction
- Gaines et conduites pour les installations électriques et télécom
- Revêtements de sol et films plastique pour l'industrie et le conditionnement

Compound PVC Principaux débouchés

- Pièces techniques et d'habillage pour le secteur automobile
- Enveloppes de câbles pour les réseaux d'énergie et les équipements industriels
- Emballages, raccords et accessoires pour diverses applications industrielles

La gamme de Compound PVC est développée en collaboration étroite avec les industriels marocains, donnant lieu à des formulations sur mesure à forte valeur ajoutée. Cette capacité d'adaptation, combinée à la réactivité d'un site de production local, constitue un avantage compétitif important. Les marchés adressés par SNEP répondent à des besoins structurels stables, ce qui confère à l'entreprise une résilience naturelle face aux cycles économiques.



Formulations sur mesure

Développement de compounds spécifiques en lien direct avec les besoins des industriels marocains, pour des applications à haute exigence technique.



Souveraineté sur la matière première

Seul producteur de résine PVC au Maroc, SNEP sécurise l'accès des industriels à une matière première stratégique à partir d'une source locale.



Ancrage dans les filières nationales

Présence dans les chaînes de valeur les plus structurantes : BTP, eau, automobile, câblage, agriculture.



Une production engagée dans l'excellence et la responsabilité industrielle

Le complexe de 22 hectares à Mohammedia, ses capacités logistiques optimisées et son unité de stockage portuaire permettent à SNEP de garantir une production régulière, sécurisée et respectueuse des standards environnementaux les plus exigeants. L'entreprise conjugue maîtrise technologique, investissements ciblés et amélioration continue pour maintenir son niveau d'excellence opérationnelle.

Soude caustique (NaOH) Principaux débouchés

- Traitement des minerais dans l'industrie minière
- Nettoyage et décontamination dans les unités agroalimentaires
- Fabrication de précurseurs cathodiques NMC pour batteries lithium-ion
- Détergence et hygiène industrielle

Chlore (Cl₂) Principaux débouchés

- Désinfection bactériologique de l'eau potable, seul producteur national
- Traitement des eaux dans les unités agroalimentaires et de santé

Acide chlorhydrique (HCl) Principaux débouchés

- Traitement des surfaces et nettoyage industriel dans les mines

Les produits issus de l'électrolyse : des intrants essentiels pour l'industrie nationale

L'unité d'électrolyse de SNEP transforme le sel (NaCl) en produits chimiques de base par le procédé à membrane, une technologie propre et efficiente que l'entreprise a adoptée dès 2003. Cette avance technologique structure un portefeuille de produits couvrant des besoins industriels allant du traitement de l'eau à la fabrication de batteries électriques.

En tant que seul producteur national de chlore liquide, SNEP assume une responsabilité stratégique pour la santé publique et la sécurité nationale : chaque litre d'eau potable distribuée au Maroc nécessite du chlore pour sa désinfection. La soude caustique, produite à hauteur de 65 000 tonnes par an, alimente quant à elle une large palette de secteurs industriels : mines, agroalimentaire, textile, hygiène et traitement de l'eau. La gamme est complétée par l'acide chlorhydrique, utilisé dans la galvanisation et diverses applications chimiques, et l'hypochlorite de sodium, indispensable à la désinfection et à la détergence.

Dans le contexte de la transition énergétique et de la relocalisation des chaînes de valeur industrielles, les produits d'électrolyse de SNEP s'imposent comme des intrants de première importance pour les filières d'avenir.



65 KT/an

Soude caustique

- Galvanisation des métaux et applications de traitement de surface
- Intrant chimique pour la filière batteries électriques

Hypochlorite de sodium (NaClO) Principaux débouchés

- Désinfection et détergence dans l'industrie et les collectivités
- Traitement des eaux potables et usées



De nouveaux débouchés industriels

La filière batteries électriques s'affirme comme un relais de croissance majeur pour l'activité électrolyse.



Un leadership sans équivalent

Seul producteur national de chlore liquide et de PVC, SNEP détient une position industrielle qu'aucun autre acteur ne peut reproduire au Maroc.



Souveraineté industrielle renforcée

Chaque tonne produite sur le site de Mohammedia contribue à réduire la dépendance du Maroc vis-à-vis de l'extérieur pour des produits chimiques stratégiques.

Une intégration industrielle génératrice de valeur et de compétitivité

Sur le site de Mohammedia, les deux pôles d'activité de SNEP interagissent en permanence. Le chlore produit par l'électrolyse alimente directement la synthèse du MVC, intermédiaire indispensable à la résine PVC. L'hydrogène, sous-produit de l'électrolyse, est valorisé comme combustible en remplacement du propane. Cette logique de circularité interne structure trois avantages compétitifs durables :



Une optimisation des intrants et des co-produits

L'intégration verticale favorise une optimisation intelligente des intrants et co-produits, limitant les pertes, valorisant les sous-produits et sécurisant les approvisionnements critiques.



Une mutualisation des ressources énergétiques et humaines

La mutualisation entre les différentes unités industrielles renforce la polyvalence opérationnelle et la résilience face aux aléas du marché.



Une meilleure traçabilité environnementale et une logique de circularité

Le chlore alimente le procédé PVC, l'hydrogène est valorisé en combustible, les rejets gazeux sont incinérés avec récupération d'énergie. Chaque flux est maîtrisé.



CAP 2030 : UNE FEUILLE DE ROUTE EN EXÉCUTION

Formalisée en 2024, la vision stratégique de SNEP à l'horizon 2030 traduit une ambition claire : faire de l'entreprise le pilier chimique d'un Maroc industriel, souverain et durable. Articulée autour de trois axes, cette feuille de route s'incarne progressivement dans chaque décision.

Axe 1 : Excellence opérationnelle

L'affirmation de notre excellence opérationnelle et notre expertise technique pour l'exploitation éco-responsable de nos infrastructures aux meilleurs standards internationaux.

Axe 2 : Consolidation des capacités industrielles

La consolidation de nos capacités de production pour accompagner le développement des secteurs stratégiques du pays ayant un potentiel de croissance indéniable (infrastructures, BTP, batteries électriques, dessalement de l'eau de mer, automobile).

Axe 3 : Intégration des enjeux ESG

L'adoption des meilleures pratiques et standards en intégrant en priorité émergente les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Une dynamique collective pour réussir

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur un Système de Management Intégré (SMI) rigoureux, fondé sur la qualité, la sécurité et le respect de l'environnement. Ce SMI, recertifié avec succès par Bureau Veritas Maroc en juillet 2025, mobilise l'ensemble des collaborateurs autour de quatre engagements clés :



La satisfaction des clients et des parties intéressées



La promotion d'une culture sécurité forte et partagée



La préservation de l'environnement par la maîtrise des impacts industriels



Le développement d'un dialogue ouvert et transparent avec l'ensemble de l'écosystème

Cette organisation agile constitue un levier stratégique clé pour accompagner les transformations du marché, anticiper les besoins des clients, et répondre aux exigences croissantes en matière de durabilité.

NOTRE MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR

SNEP crée de la valeur à travers la mobilisation combinée de cinq capitaux, industriel, humain, financier, naturel et relationnel, au service de clients, collaborateurs, communautés et investisseurs.



PRODUITS VINyliQUES

- Résine PVC
- Compound PVC



PRODUITS ISSUS DE L'ÉLECTROLYSE

- Soude caustique (liquide & solide)
- Chlore liquide
- Acide chlorhydrique
- Eau de javel (hypochlorite de sodium)



NOUVEAUX RELAIS DE CROISSANCE

- Partenariat batteries électriques (NaOH)
- Segments spécialisés: assainissement, dessalement, agriculture, mobilité électrique



NOTRE MISSION

Produire localement des solutions chimiques de base stratégiques pour soutenir le développement industriel du Maroc, dans une logique de performance, de sécurité et de durabilité.



NOS VALEURS FONDAMENTALES

- Sécurité
- Notre Client, notre priorité
- Ethique professionnelle
- Performance



NOTRE VISION 2030

Être un acteur clé de la souveraineté industrielle nationale et un leader responsable, en alliant excellence opérationnelle, innovation technologique et performance ESG.



NOS AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT

- Excellence opérationnelle et technique
- Consolidation des capacités industrielles (Souveraineté industrielle nationale)
- Intégration des enjeux ESG

NOTRE PORTEFEUILLE INDUSTRIEL

NOS RESSOURCES CLÉS



ÉNERGIE

- 86 % d'électricité d'origine éolienne (PPA NAREVA)
- Utilisation de l'hydrogène vert



SITES INDUSTRIELS

- Complexe de 22 ha à Mohammedia
- Dépôt éthylène portuaire



CAPITAL HUMAIN

- Environ 600 collaborateurs



RESSOURCES FINANCIÈRES

- Total actif : 1,7 MMDH
- Capitaux propres : 535 MDH
- Endettement net : 729,5 MDH



INFRASTRUCTURE IT

- ERP SAP · DCS
- Honeywell · Data Center · Intranet · Power BI

SNEP

Société Nationale d'Electrolyse et de Pétrochimie

MISSION, VISION ET VALEURS

NOTRE CRÉATION DE VALEUR EN 2025



POUR LES CLIENTS

- Produits adaptés aux standards et applications
- Proximité, réactivité et accompagnement
- Souveraineté industrielle nationale
- Excellence opérationnelle et technique



POUR LES COMMUNAUTÉS

- Dialogue social structuré et protocole d'accord conclu
- Forum Régional de l'Emploi OFPPT, 41 stages
- Engagement « Made in Morocco »



POUR LES COLLABORATEURS

- Plan de formation annuel 282 J/H en 2025
- SNEP Academy : transmission des savoir-faire
- Actions sociales : pèlerinage, centres de vacances
- Entretien individuel de performance, 100 % des effectifs

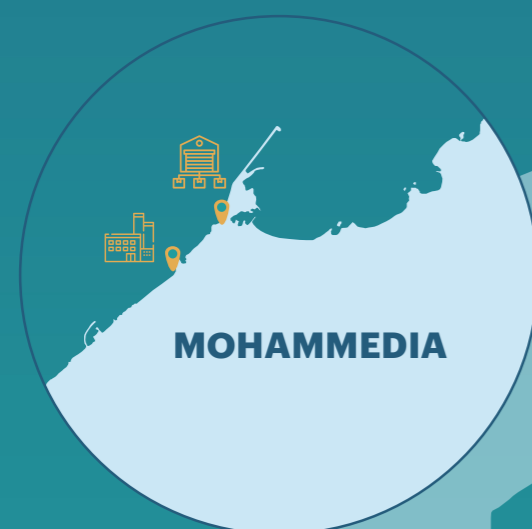


POUR L'ENVIRONNEMENT

- Bilan carbone réalisé en 2025 (9 625 t CO₂)
- 86 % énergie verte (PPA NAREVA)
- Valorisation de l'hydrogène produit sur site
- Gestion traçable des déchets industriels

NOS IMPLANTATIONS & OUTIL INDUSTRIEL

Le complexe industriel de SNEP est implanté à Mohammédia, sur la Route Côtière N° 111, à 30 km au nord de Casablanca. Ce site stratégique, d'une superficie de 22 hectares, concentre l'ensemble des activités de production, de conditionnement, de stockage et de logistique de l'entreprise.



MOHAMMEDIA, Site principal

Route côtière 111 · BP 94 · 28810 Mohammédia
Production · Conditionnement · Stockage
· Logistique



Plateforme de stockage d'éthylène Port de Mohammédia

Unité de stockage et d'évaporation de l'éthylène, matière première stratégique de l'activité vinylique, assurant la continuité de l'approvisionnement du complexe.

ÉQUIPE DIRIGEANTE, MEMBRES DU CODIR

Le 6 mars 2026, le Conseil d'administration a acté la nomination de M. Ali Alami au poste de Directeur Général. Diplômé de l'École Mohammédia d'Ingénieurs et titulaire d'un MBA de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, il a dirigé la Société Chérifienne d'Industrie Ferroviaire (SCIF), filiale du Groupe Ynna, depuis 2018. Il succède à M. Fayçal El Kadiri, auquel le Conseil d'administration a rendu hommage pour son engagement et sa contribution au développement de l'entreprise.

Ali ALAMI
Directeur Général



Nabil KHSSASSI
Directeur Administratif
& Financier



Said El FATIH
Directeur Industriel



Rachid SOUGNI
Directeur des Ressources
Humaines



Hatime MOUSSAOUI
Directeur Achats



Nawal KADI
Directrice Commerciale,
Marketing & Communication



Mohamed ZINE EL ABIDINE
Directeur Développement



Soufiane NASSIJ
Directeur des Systèmes
d'information



02

RAPPORT D'ACTIVITÉ



UN ENVIRONNEMENT QUI SE RECONFIGURE

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité des tensions structurelles qui pèsent sur l'industrie pétrochimique mondiale, tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour SNEP. Un marché international sous pression, un cadre réglementaire national en cours de consolidation, et des relais de croissance qui s'activent.

Sur le plan international : un secteur en recomposition profonde

Le marché mondial du PVC demeure structurellement déséquilibré. La Chine a continué à déverser son excédent chronique sur l'ensemble des marchés régionaux, tandis que les États-Unis ont maintenu cette pression mondiale. En 2025, les prix internationaux de la résine de PVC ont enregistré un recul sensible, ce qui maintient les marges des producteurs sous tension.

Sur le plan réglementaire, les exigences environnementales imposées aux acteurs de l'industrie chimique et plastique continuent de s'intensifier à l'échelle internationale. Les régulateurs, en particulier en Europe, renforcent leurs dispositifs encadrant la gestion des plastiques, la réduction des émissions carbone et les obligations de traçabilité tout au long de la chaîne de valeur. Ces contraintes accélèrent la consolidation du secteur et poussent les producteurs à revoir leurs modèles industriels en profondeur, intégrant les impératifs de circularité, d'éco-conception et de conformité aux normes REACH.

Par ailleurs, SNEP dont l'outil industriel est alimenté à 86 % par une énergie d'origine éolienne et dont les procédés sont certifiés aux standards ISO les plus exigeants, devrait profiter de la tendance de fond qui se renforce en matière d'exigence environnementale grâce à un facteur de différenciation et de compétitivité significatif.



Sur le plan national : des dynamiques favorables qui se confirment

Le marché marocain offre en 2025 un environnement plus porteur pour les activités de SNEP. Le secteur du BTP maintient une dynamique soutenue, alimentée par les grands projets d'infrastructure ainsi que par le programme des événements sportifs internationaux qu'organisent le royaume. La demande en résine PVC pour les canalisations, les réseaux d'eau potable et les infrastructures urbaines reste orientée à la hausse.

Le programme national de l'eau dessalée s'affirme comme un moteur structurel de la demande en chlore et en soude. L'accélération du déploiement des stations de dessalement à travers le Royaume génère une demande en chlore et en soude pour

la désinfection de l'eau produite qui s'inscrit dans une tendance de long terme favorable à l'activité d'électrolyse. SNEP, seul producteur national de chlore liquide, est directement et durablement bénéficiaire de cette dynamique.

Par ailleurs, l'environnement réglementaire encadrant les importations de PVC a connu en 2025 des évolutions significatives. Ces mesures, visant à rétablir une concurrence équitable sur le marché national, ont contribué à une meilleure régulation des flux d'importation et ont conduit SNEP à adapter sa stratégie commerciale pour tirer parti de ce nouveau cadre.

Risques et opportunités clés identifiés en 2025



RISQUES

- Surcapacité mondiale du PVC : pression continue sur les prix
- Volatilité des prix de l'éthylène, intrant stratégique de l'activité vinylique
- Persistance d'importations concurrentielles malgré les dispositifs réglementaires
- Charges liées à la phase de stabilisation des nouvelles unités industrielles



OPPORTUNITÉS

- Évolution significative et favorable du contexte réglementaire
- Programmes BTP structurants : CAN 2025, Coupe du Monde 2030, différents programmes d'infrastructures
- Programme dessalement : demande en chlore et en soude structurelle et en forte croissance
- Filière batteries électriques : nouveaux débouchés pour la soude caustique

UN BILAN D'ÉTAPE 2025 : UNE TRAJECTOIRE QUI SE CONFIRME

Derrière des indicateurs financiers encore pénalisés par un environnement de prix défavorable, 2025 est une année de construction. Quatre axes ont structuré l'action de SNEP : consolider l'outil industriel, défendre le marché, ouvrir de nouvelles perspectives commerciales, et engager l'entreprise dans ses responsabilités vis-à-vis de ses parties prenantes.

CONSOLIDER

La montée en régime des nouvelles unités industrielles

L'année 2025 a été consacrée à la consolidation des acquis du projet d'extension inauguré en décembre 2023. Après une phase de démarrage exigeante en 2024, les efforts se sont concentrés sur la stabilisation des unités de production et l'amélioration progressive des performances opérationnelles. Des actions ciblées ont été déployées unité par unité, dans une logique d'optimisation méthodique et de montée en fiabilité.

- **Unité d'électrolyse** : Les équipes ont concentré leurs efforts sur l'amélioration de la qualité des produits, la stabilisation de la production et la maîtrise des consommations énergétiques. Des interventions sur les installations ont permis d'accroître la régularité de l'exploitation et de renforcer l'efficacité opérationnelle de l'unité.
- **Unité MVC (Monochlorure de Vinyle)** : Les travaux ont porté sur l'amélioration des

rendements et l'optimisation des conditions de fonctionnement. Des ajustements techniques ont contribué à une meilleure maîtrise des procédés et à une exploitation plus stable et sécurisée de l'unité.

- **Unité PVC** : Des actions ciblées ont été menées pour améliorer la continuité de la production, optimiser les flux de matière et tirer pleinement parti des équipements de pilotage industriel. Cette dynamique de montée en régime, conduite avec rigueur, constitue le socle sur lequel SNEP fonde ses ambitions de performance pour les prochains exercices.

Des actions complémentaires ont également été déployées pour améliorer l'efficacité industrielle à travers l'optimisation des coûts et le renforcement de la fiabilité des installations. Ces initiatives contribuent à la consolidation progressive des fondamentaux opérationnels, dans la perspective d'une montée en régime complète attendue en 2026.

DÉFENDRE

Un cadre de protection commerciale sans précédent pour le PVC national

Depuis plusieurs années, SNEP fait face à une concurrence déloyale liée à l'importation massive de résines PVC à des prix de dumping. Cette situation déséquilibrait profondément le marché et portait atteinte à la viabilité économique des investissements industriels réalisés par l'entreprise. L'année 2025 marque un tournant : pour la première fois, trois dispositifs

de défense commerciale coexistent simultanément, formant un cadre de concurrence loyale.

À compter du 3 janvier 2025, un droit antidumping définitif de 24,88 % est entré en vigueur sur les importations de résine PVC en provenance des États-Unis, pour une durée de cinq ans. Cette décision, issue

d'une enquête approfondie menée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce en concertation avec SNEP et les parties prenantes sectorielles, reconnaît formellement l'existence de pratiques préjudiciables à l'industrie nationale.

En parallèle, les importations de PVC en provenance d'Égypte, dont la part dans la consommation nationale avait atteint des niveaux particulièrement élevés, ont fait l'objet d'une procédure antidumping aboutissant à l'application de droits provisoires à compter du 6 juin 2025. Ces mesures ont été confirmées à titre définitif en février 2026.

Enfin, la Loi de Finances 2026 a instauré un relèvement du droit d'importation ordinaire applicable à la résine PVC, porté à 10 % au 1er janvier 2026. Ce troisième dispositif, de nature tarifaire, complète l'architecture défensive et en renforce la résilience dans le temps.

En corrigeant les distorsions du marché, ces trois mesures constituent un levier essentiel pour renforcer durablement la compétitivité de la production nationale. Elles permettront à SNEP de valoriser pleinement son outil industriel récemment étendu, de consolider ses parts de marché et de proposer une offre locale compétitive, fondée sur la qualité, la traçabilité et un fort engagement environnemental.

OUVRIR

Renforcement des relations commerciales

Dans ce contexte de marché, SNEP a consolidé ses relations avec ses partenaires stratégiques et maintenu une présence active sur ses principaux segments de marché. Les efforts ont porté sur une meilleure anticipation des besoins clients, une

coordination renforcée des approvisionnements et une adaptation de la stratégie commerciale aux nouvelles conditions du marché issues des dispositifs réglementaires instaurés en 2025.

ENGAGER

Présence institutionnelle et responsabilité industrielle

En 2025, SNEP a maintenu et renforcé son engagement au sein des écosystèmes industriels et institutionnels qui structurent son environnement. Cette présence active traduit la conviction que la compétitivité d'une entreprise industrielle se construit aussi dans les espaces de dialogue, d'échange et de co-construction avec les parties prenantes du secteur.

Acteur engagé dans son écosystème

3e édition du Forum International de la Chimie à Rabat : SNEP a participé en mai 2025 à la 3e édition du Forum International de la Chimie à Rabat, sous le thème « L'industrie chimique marocaine au cœur de la transition énergétique ». L'entreprise y a mis en avant ses technologies dans les domaines de l'électrolyse et de la pétrochimie, et leur rôle dans les filières d'avenir, notamment les batteries électriques.

10e édition de Plast Expo à Casablanca : en juin 2025 SNEP était présente à la 10e édition de Plast Expo à Casablanca, réaffirmant son statut de leader de la production vinylique nationale et valorisant la compétitivité d'une offre 100 % Made in Morocco auprès des transformateurs plastique.

3e journée Nationale de l'Industrie consacrée au « Made in Morocco » : SNEP a participé en novembre 2025, via la Fédération de la Chimie et de la Parachimie, à la 3e Journée Nationale de l'Industrie consacrée au « Made in Morocco ». Cet événement a accompagné le lancement du label national éponyme, auquel SNEP adhère pleinement dans le cadre de sa politique de souveraineté industrielle.

Sécurité industrielle : un engagement de terrain

SNEP a poursuivi ses efforts en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement, en veillant au strict respect des normes en vigueur et à l'amélioration continue de ses pratiques industrielles. Le 11 juin 2025, l'entreprise a conduit un exercice de simulation grandeur nature, fuite de chlore sur l'unité d'électrolyse, en présence de la Protection Civile et des autorités locales, dans le cadre du projet SAFETIC 95 soutenu par l'Union Européenne. Cet exercice a démontré la maturité des dispositifs de sécurité du site et la qualité de la coordination interinstitutionnelle mise en place.

PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS 2025



SNEP participe à la 3^{ème} Journée Nationale de l'Industrie, un tournant pour le « Made in Morocco »

SNEP a participé les 3 et 4 novembre 2025, via la Fédération de la Chimie et de la Parachimie, à la 3^{ème} Journée Nationale de l'Industrie, dédiée au « Made in Morocco ».

Cet événement a mis en avant les avancées de l'industrie nationale, le lancement du label « Made in Morocco » ainsi que la signature de plusieurs conventions visant à soutenir l'innovation et la production locale.

La participation de SNEP a réaffirmé l'engagement du secteur chimique et para chimique à accompagner cette dynamique, à valoriser le savoir-faire marocain et à contribuer au positionnement du pays comme acteur industriel compétitif.

SNEP réaffirme son rôle clé au Forum international de la chimie

À l'occasion de la 3^{ème} édition du Forum International de la Chimie et Parachimie, organisé les 21 et 22 mai 2025 par la Fédération de la Chimie et de la Parachimie (FCP), SNEP a réaffirmé son rôle de partenaire industriel stratégique, en participant activement à cet événement placé sous le thème : « L'industrie chimique marocaine au cœur de la transition énergétique et des enjeux stratégiques ».

Réunissant décideurs publics, industriels et experts du secteur, ce forum a été l'opportunité de renforcer les synergies autour des grandes mutations du secteur.

SNEP y a mis en avant ses technologies innovantes, notamment dans les domaines de l'électrolyse et de la pétrochimie, qui soutiennent des filières d'avenir comme l'écosystème des batteries électriques. Une manière de réaffirmer son engagement pour une industrie marocaine durable, compétitive et tournée vers l'avenir.



Participation au Plast Expo Du 23 au 26 juin 2025

En juin 2025, SNEP a pris part à la 10^{ème} édition de Plast Expo (Exposition Internationale des Plastiques, Caoutchoucs, Composites et Pétrochimie), organisée à l'Office National des foires de Casablanca.

Véritable rendez-vous de référence pour l'industrie, cet événement a permis à SNEP de réaffirmer son statut de leader des produits vinyliques, tout en illustrant l'excellence et la compétitivité de la production nationale.

Ce forum a offert une vitrine privilégiée pour valoriser l'entreprise auprès des décideurs et acteurs clés du secteur, au Maroc comme à l'international.

Il a également été l'occasion de consolider les liens avec nos partenaires, d'explorer de nouvelles perspectives de collaboration et de mettre en lumière nos produits 100% Made in Morocco.

PERFORMANCES FINANCIÈRES 2025

Principaux indicateurs de résultats

En MMAD	2025	2024
Chiffre d'affaires	745,7	633,3
Insuffisance brute d'exploitation	- 80,9	- 145,2
Résultat d'exploitation	-157,1	- 51,9
Résultat net	-192,5	-74,6

Analyse de l'activité & principaux faits marquants

Au titre de l'exercice 2025, SNEP enregistre un chiffre d'affaires de 745,7 MMAD, en progression de 17,7 % par rapport à 2024, porté par la reprise des volumes commercialisés et l'amélioration de la disponibilité industrielle.

Cette dynamique opérationnelle s'est traduite par une amélioration de la Valeur Ajoutée et une atténuation de l'Insuffisance Brute d'Exploitation (IBE) réalisée en 2024, reflétant les premiers effets positifs de la montée en puissance des installations.

Toutefois, l'exercice a été marqué par un environnement de marché défavorable, caractérisé par une baisse moyenne de 8 % des prix du PVC par rapport à l'année antérieure, dans un contexte continu de pression concurrentielle accrue et d'importations soutenues, s'inscrivant dans la continuité des tendances observées sur le marché en 2024.

Le résultat d'exploitation ressort à -157,1 MMAD, en baisse par rapport à l'année précédente, en raison de la hausse significative des dotations nettes constatées en 2025.

À fin décembre 2025, le résultat net s'élève à -192,5 MMAD et le résultat net consolidé s'établit à -185,2 MMAD.

CAP SUR 2026

2026 s'ouvre dans des conditions de marché structurellement plus favorables pour SNEP. Trois priorités guideront l'action de l'entreprise.

Capitaliser sur le nouveau cadre de marché

L'entrée en vigueur complète du triptyque défensif, droits antidumping sur les importations américaines et égyptiennes, droit d'importation ordinaire relevé à 10 %, rétablit pour la première fois des conditions de concurrence équitables sur le marché marocain du PVC. SNEP entend capitaliser sur ce nouvel environnement pour valoriser pleinement son outil industriel récemment étendu, renforcer ses parts de marché et améliorer durablement ses marges. La finalisation de la phase de stabilisation des nouvelles installations constitue à cet égard un levier opérationnel décisif pour l'exercice à venir.

Poursuivre la transformation

La consolidation des fondamentaux opérationnels, la montée en compétence des équipes, portée notamment par la SNEP Academy, et l'intégration croissante des exigences ESG dans les pratiques industrielles constituent les axes de transformation de long terme que SNEP continuera de déployer en 2026.

Développer les nouveaux débouchés

Une nouvelle politique commerciale intégrant le développement des marchés à l'export sera déployée à partir de 2026 comme levier complémentaire de valorisation de la production, tout en maintenant la priorité donnée au marché local et à l'accompagnement des partenaires industriels nationaux.



03

ENGAGEMENT ESG & DÉVELOPPEMENT DURABLE



PRÉAMBULE

Le présent rapport extra-financier couvre les activités de SNEP pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Pour l'élaboration de ce reporting, SNEP a adopté les lignes directrices de la norme ISO 26000, référence internationale en matière de responsabilité sociétale. Les informations et données présentées ont été recueillies auprès des services internes concernés, afin de garantir leur exactitude, leur exhaustivité et leur alignement avec les politiques déployées et les indicateurs de suivi en place. Elles répondent également aux exigences de la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, telle que complétée par la circulaire n° 02/20 du 22 décembre 2020.

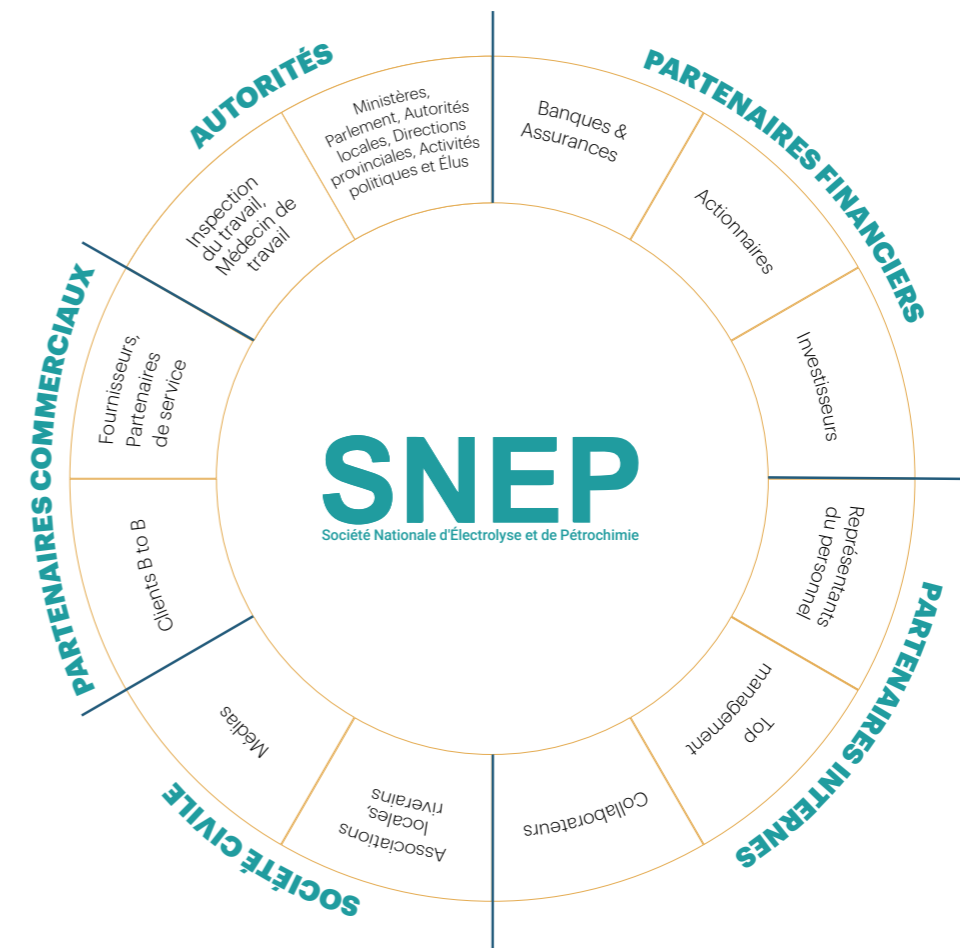
LA RSE COMME BOUSSOLE STRATÉGIQUE

L'engagement RSE de SNEP n'est pas un exercice de communication. C'est un cadre de décision opérationnel qui oriente les investissements, structure les relations avec les parties prenantes et conditionne la performance de long terme de l'entreprise.

Des parties prenantes au cœur du pilotage

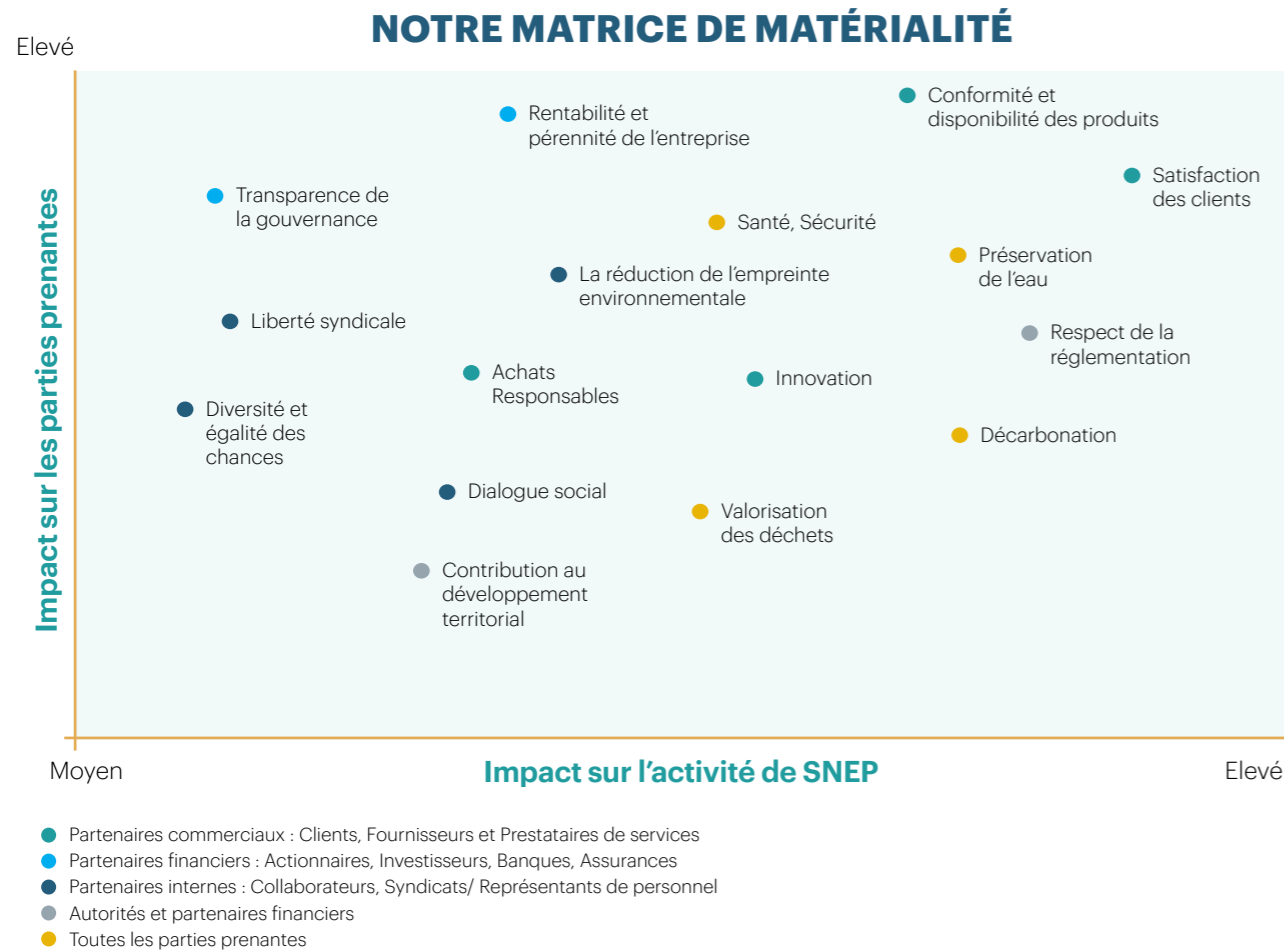
SNEP a formalisé sa relation avec son écosystème sous la forme d'une cartographie des parties prenantes, révisée régulièrement. Collaborateurs, autorités, investisseurs, communautés locales, fournisseurs et clients y sont associés à des enjeux

spécifiques, hiérarchisés selon leur niveau d'impact sur les activités de l'entreprise et leurs attentes propres. Ce dialogue permanent est la condition d'une démarche RSE qui rencontrent les enjeux concrets de l'exploitation.

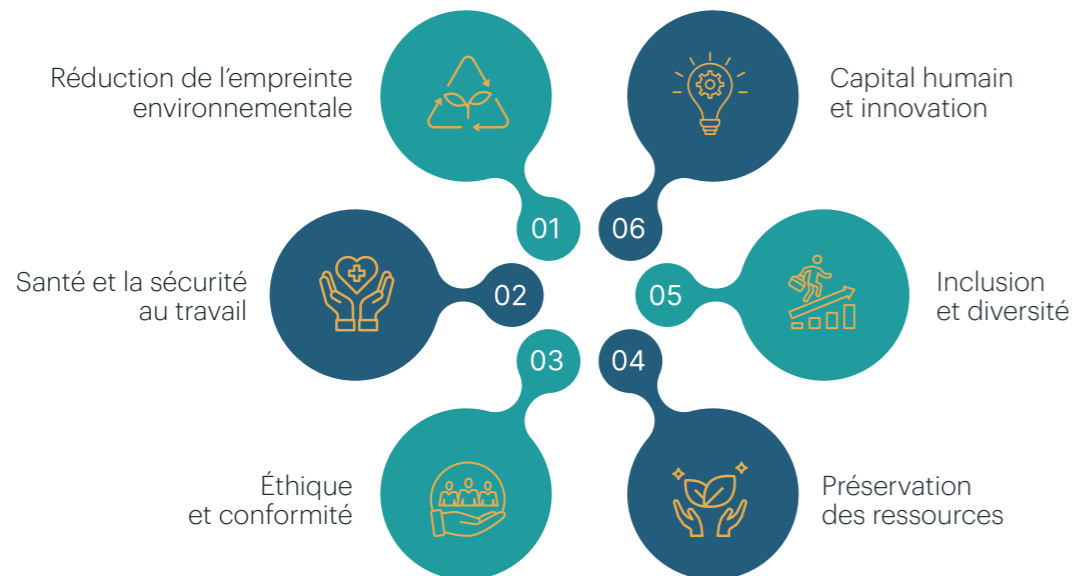


Une matrice de matérialité pour prioriser l'action

L'analyse de matérialité conduite par SNEP a permis de croiser les attentes de ses parties prenantes avec ses priorités stratégiques, pour faire émerger les enjeux sur lesquels l'entreprise concentre ses efforts et ses ressources.



Six axes structurent cette grille de priorités :



GOVERNANCE RSE : RIGUEUR, TRANSPARENCE ET CONFORMITÉ

La qualité de la gouvernance est le premier déterminant de la crédibilité ESG d'une entreprise. Chez SNEP, elle se traduit par des engagements institutionnels clairs, des mécanismes de contrôle opérationnels et une culture d'intégrité qui ne souffre aucun écart.

Un cadre institutionnel solide

Le Conseil d'administration de SNEP intègre le développement durable comme point permanent de son ordre du jour. Un responsable RSE est désigné au sein de l'organisation, assurant la cohérence et le suivi des engagements pris.

En juillet 2025, l'audit de recertification conduit par Bureau Veritas Maroc a confirmé la conformité de SNEP aux référentiels ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001, triple certification qui engage l'ensemble des processus et des collaborateurs de l'entreprise.

Éthique et conformité : zéro tolérance

Le Code de Déontologie de SNEP formalise les exigences comportementales applicables à l'ensemble des collaborateurs et des parties prenantes de l'entreprise. L'intégralité du personnel est sensibilisée à ce référentiel éthique partagé. Depuis 2020, aucune alerte, aucun cas confirmé

de fraude, de corruption, de discrimination ou d'atteinte à la concurrence n'a été enregistré. La politique de sécurité des systèmes d'information est formalisée et opérationnelle ; aucun incident de cybersécurité n'a été constaté en 2025.

Veille réglementaire HSE : une démarche de conformité proactive

SNEP a déployé un dispositif structuré de veille réglementaire personnalisée, couvrant quatre domaines : Santé et Sécurité au travail, Environnement, Énergie et Transport de Matières Dangereuses. Ce dispositif s'organise en cinq étapes successives : élaboration du référentiel réglementaire applicable, évaluation de la conformité, établissement d'un plan d'action correctif sur les écarts identifiés, enrichissement continu de la base réglementaire avec alertes

automatisées, et revues périodiques semestrielles et annuelles.

L'audit de conformité réglementaire conduit en 2025 a passé en revue 636 articles réglementaires applicables aux activités de SNEP, pour un taux de conformité global de 75 %. Un plan d'action correctif détaillé a été établi pour remédier aux écarts constatés.

Une gestion des risques intégrée à l'exploitation

La cartographie des risques opérationnels de SNEP est construite autour d'une grille de criticité croisant la gravité potentielle de chaque risque avec sa probabilité d'occurrence. Sécurité, conformité réglementaire, continuité d'activité et qualité des produits constituent les quatre familles

de risques sous surveillance permanente. Des pilotes de processus désignés en assurent le suivi dans une logique de transversalité, garantissant que l'identification des risques n'est pas l'affaire d'un service, mais de l'ensemble de l'organisation.

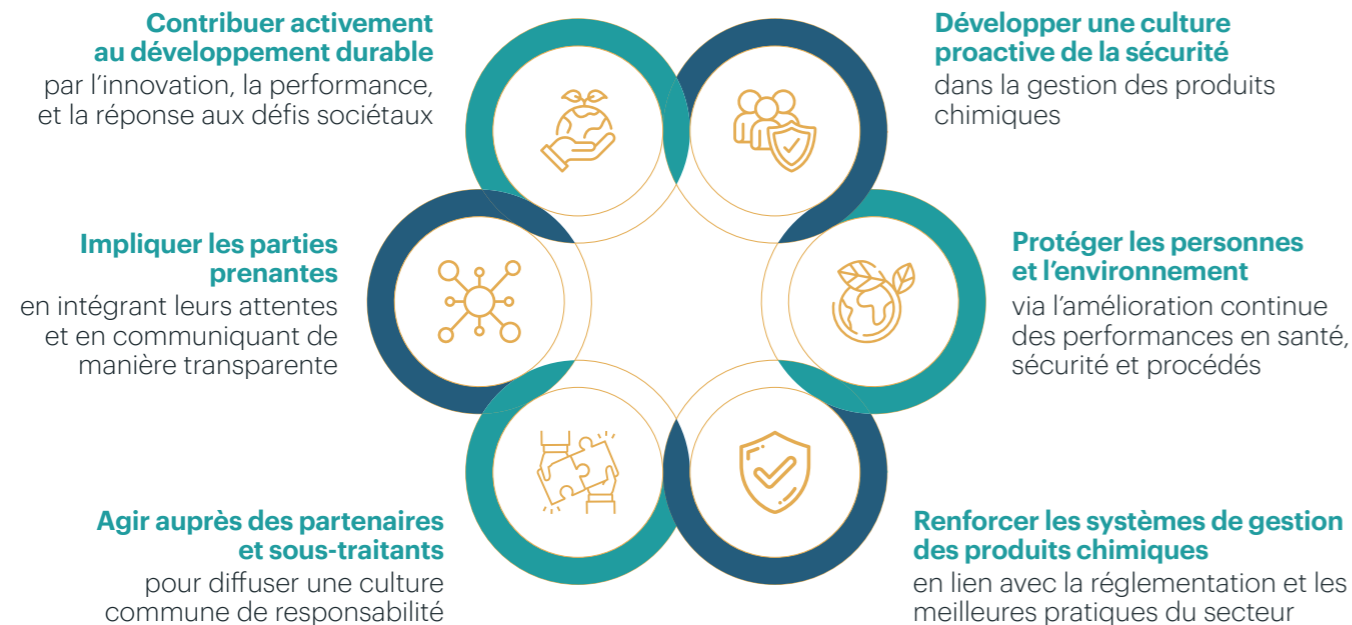
DES ENGAGEMENTS QUI DÉPASSENT LA RÉGLEMENTATION

La Charte Responsible Care® : une exigence librement consentie

Signataire officiel de la Charte mondiale Responsible Care® depuis le 3 novembre 2016, SNEP s'inscrit dans une démarche volontaire qui va au-delà de la stricte conformité réglementaire. Cette initiative, portée par la Fédération de la Chimie et de la Parachimie et adoptée par les principaux acteurs de l'industrie chimique mondiale, engage l'entreprise sur six principes fondamentaux qui structurent ses pratiques au quotidien.



SIX GRANDS PRINCIPES DE SNEP



Le Label RSE CGEM : une reconnaissance de cohérence et de maturité

SNEP est détentrice du Label RSE de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, délivré à l'issue d'une évaluation approfondie couvrant neuf axes : gouvernance, droits humains, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, clients et consommateurs, questions sectorielles spécifiques, développement local et engagement sociétal. Cette reconnaissance traduit non pas une ambition déclarée, mais une pratique effective, cohérente, documentée et vérifiée par un tiers.



VERS UNE INDUSTRIE SOBRE ET DÉCARBONÉE

2025 marque une étape concrète dans la démarche environnementale de SNEP : premier bilan carbone couvrant les trois scopes, contrat de gestion des déchets structuré, et montée en puissance de l'hydrogène valorisé. Autant d'actions mesurables qui témoignent d'un engagement qui se traduit en réalité opérationnelle.

Énergie et décarbonation

Électricité d'origine éolienne

Le contrat d'achat d'énergie à long terme (PPA) conclu avec NAREVA garantit à SNEP un approvisionnement majoritaire en électricité d'origine renouvelable. En 2025, 86 % de la consommation électrique totale du site, soit 148 226 MWh est issue de sources éoliennes. Ce dispositif, en place depuis 2009, constitue le principal levier de décarbonation du Scope 2 de l'entreprise et permet de stabiliser les coûts énergétiques dans la durée.

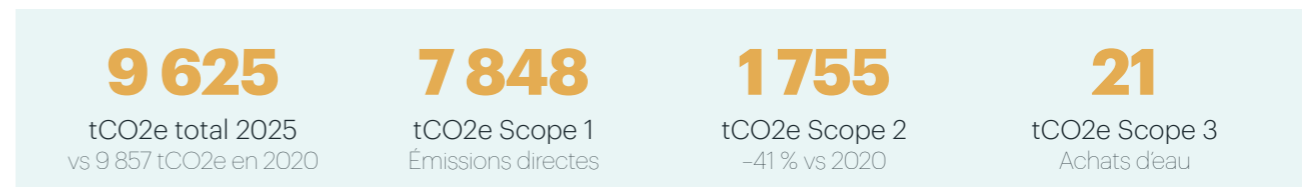


86 %

électricité d'origine renouvelable vs 85% en 2024

Premier bilan carbone Scopes 1, 2 & 3

SNEP a réalisé en 2025 son bilan carbone couvrant les émissions directes (Scope 1), les émissions liées à l'énergie indirecte (Scope 2) et les émissions en aval des achats de services (Scope 3). Ce bilan, conduit selon les méthodologies internationales de référence, établit une photographie précise de l'empreinte GES du site de Mohammedia.



L'hydrogène : un coproduit valorisé en combustible

L'hydrogène produit en quantité significative lors des procédés d'électrolyse est valorisé sur site comme combustible en substitution du propane, éliminant les émissions de monoxyde de carbone associées. En 2025, la consommation d'hydrogène valorisé a atteint 10 535,66 × 10³ Nm³, contre 8 623,24 × 10³ Nm³ en 2024 — une progression directement corrélée à la montée en régime des nouvelles unités industrielles.



10 535,66 × 10³ Nm³

Consommation d'hydrogène valorisé en 2025
Vs 8 623,24 × 10³ Nm³ en 2024

Des technologies propres adoptées avant l'obligation

SNEP a fait le choix, bien avant que les réglementations ne l'imposent, d'orienter ses procédés industriels vers des technologies moins polluantes. L'abandon de l'électrolyse au mercure au profit de la technologie à membrane dès 2003, l'utilisation d'oxygène pour l'oxychloration permettant de réduire les événements gazeux, et le remplacement du propane par l'hydrogène dans les fours industriels constituent trois décisions qui témoignent d'une vision environnementale ancrée dans les choix industriels fondamentaux de l'entreprise.

L'unité d'incinération mixte des rejets liquides et gazeux, représentant un investissement de 20 millions de dirhams, illustre cette même logique. Les résidus industriels y sont traités thermiquement avec récupération d'énergie sous forme de vapeur réutilisée en interne, et production d'acide chlorhydrique commercialisé. Un plan de surveillance environnementale permanent encadre ce dispositif.

Alignement sur les Objectifs de Développement Durable

Les engagements environnementaux de SNEP s'inscrivent dans le cadre des Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies, adoptés dans le cadre de l'Agenda 2030. En cohérence avec sa vocation industrielle et sa responsabilité territoriale, SNEP s'est particulièrement engagée sur les ODD les plus directement liés à son activité, en traduisant ces engagements globaux en actions concrètes et mesurables à l'échelle de ses sites et de ses processus de production.



Gestion de l'eau : une ressource à préserver

La consommation totale d'eau du site de Mohammedia s'est établie à 1 349 710 m³ en 2025, en progression liée à la montée en régime des nouvelles unités. Face à l'intensification du stress hydrique au Maroc, SNEP maintient une politique active de sobriété et de réutilisation : recyclage de l'eau dans le séchage du PVC, réduction de l'arrosage, chasse aux fuites, sensibilisation permanente des équipes

et optimisation de la régénération des chaînes de déminéralisation via une unité nouvelle génération dotée d'une résine échangeuse d'ions (capacité 120 m³/h). L'unité a permis des gains considérables dans la consommation d'eau, d'énergies et d'autres substances chimiques.

Déchets industriels : de la maîtrise à la valorisation

La gestion des déchets industriels fait partie intégrante de la démarche environnementale de SNEP. L'entreprise agit à chaque étape du cycle : réduction à la source par l'adoption de matières premières plus propres et de technologies de production optimisées, tri rigoureux et classification des déchets selon leur nature, stockage sécurisé et enfin transport et traitement confié à des partenaires agréés.

Depuis juin 2025, la gestion des déchets industriels de SNEP repose sur un contrat formalisé avec la société Performance Hygiène et Services (PHS), couvrant l'intégralité de la chaîne : collecte, transport, traitement, élimination et valorisation. Chaque enlèvement est tracé par un Bordereau de Suivi des Déchets. Les déchets dangereux font l'objet de certificats d'élimination nominatifs. Les déchets valorisables sont orientés vers des filières spécialisées de recyclage.



51%

Taux de valorisation

CAPITAL HUMAIN : INVESTIR DANS CEUX QUI FONT L'ENTREPRISE

La performance industrielle de SNEP repose sur des équipes qualifiées, stables et engagées. Développer les compétences, garantir la sécurité, assurer l'équité et maintenir un dialogue social de qualité : ce sont les quatre piliers sur lesquels l'entreprise construit son modèle social.

Inclusion et égalité : une politique qui se traduit en actes

SNEP mène une politique active d'inclusion, fondée sur l'égalité des chances, la non-discrimination et la diversité. Tous les collaborateurs ont accès aux mêmes opportunités de carrière et de formation, indépendamment du genre, de l'âge ou de l'ancienneté. Cette politique est formalisée dans la Politique RH de l'entreprise et couvre l'ensemble des processus, y compris le recrutement.

Les postes d'encadrement, les fonctions administratives et les pôles commerciaux enregistrent une représentation féminine significative. En 2025, les femmes représentaient 24% des effectifs hors usines, un chiffre révélateur d'une évolution constante vers une organisation plus inclusive.



24%

Femmes (hors usines)

Développer les compétences : la SNEP Academy passe à l'action

La formation constitue un levier stratégique au cœur de la politique RH de SNEP. Chaque année, un plan de formation structuré est élaboré en lien étroit avec les directions opérationnelles, pour répondre aux besoins identifiés sur le terrain et accompagner les évolutions des métiers et des processus industriels.

En 2025, le plan de formation annuel a bénéficié à 112 participants, répartis sur 17 thèmes couvrant aussi bien les compétences techniques que les savoir-

faire managériaux et comportementaux. Cette diversité thématique reflète la volonté de SNEP de former des collaborateurs complets, capables d'évoluer dans un environnement industriel en mutation permanente.

Au-delà du plan annuel, SNEP a franchi en 2025 une étape décisive dans la structuration de sa démarche de transmission interne, avec la montée en puissance de la SNEP Academy.

Lancée en 2024 avec l'ambition de faire de la transmission des savoir-faire un processus organisé et pérenne, la SNEP Academy a franchi en 2025 une étape opérationnelle décisive. L'unité pilote a permis de valider le modèle : l'identification des besoins par questionnaire, la sélection des thèmes prioritaires et l'animation par des référents techniques internes. Bénéficiant à 25 collaborateurs pour 13 jours-hommes.

Ce modèle de transmission intergénérationnelle constitue une réponse directe à l'enjeu de préservation de l'expertise technique dans un contexte de renouvellement des effectifs.



282 J/H

de formation

SÉCURITÉ INDUSTRIELLE : UNE CULTURE

Sur un site industriel classé hautement sensible, où le chlore et d'autres produits dangereux font partie du quotidien opérationnel, la sécurité ne peut pas être traitée comme une obligation réglementaire parmi d'autres. Elle est, chez SNEP, une valeur fondamentale qui structure les comportements et les processus.



Un exercice POI grandeur nature

Le 11 juin 2025, SNEP a organisé une simulation de fuite de chlore sur l'unité d'électrolyse dans le cadre de son Plan d'Opération Interne (POI), en présence de la Protection Civile et des autorités locales. Cet exercice, conduit dans le cadre du projet SAFETIC 95 soutenu par l'Union Européenne, a permis d'évaluer en conditions réelles l'efficacité des dispositifs de sécurité du site, la réactivité des équipes et la coordination interinstitutionnelle. Des plans d'urgence formalisés, régulièrement mis à jour et testés, couvrent l'ensemble des scénarios de risque identifiés sur le site.

Formations sécurité : maintenir le niveau de préparation

En 2025, 29 collaborateurs ont été formés au secourisme et 21 à l'utilisation des extincteurs. Ces formations périodiques, combinant théorie et exercices pratiques, maintiennent un niveau de préparation collectif qui fait de chaque collaborateur un acteur de la sécurité.

Service médical : une prise en charge complète

Le service médical du travail de SNEP, composé de deux médecins et cinq infirmiers, a réalisé en 2025, 225 bilans systématiques annuels, 88 bilans spécifiques et 26 bilans Compound. 100 % des effectifs ont bénéficié de leur visite médicale annuelle obligatoire. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité s'est réuni à quatre reprises.

DIALOGUE SOCIAL ET VIE DES COLLABORATEURS

Un protocole d'accord signé, zéro jour de grève, des dispositifs d'action sociale concrets : le bilan social 2025 de SNEP témoigne d'un climat interne stable, construit sur la confiance et le dialogue.

Un accord social signé en 2025

Le 11 juillet 2025, la Direction et les partenaires syndicaux de SNEP ont signé un protocole d'accord traduisant leur volonté commune de maintenir des relations sociales équilibrées, fondées sur le respect mutuel et la transparence. Cet accord s'inscrit dans une tradition de dialogue qui n'a connu aucune interruption : zéro jour de grève depuis plusieurs exercices consécutifs. 100 % des effectifs sont couverts par des instances représentatives du personnel, avec 7 délégués titulaires et 6 délégués suppléants en 2025.

Des engagements sociaux tout au long de l'année

SNEP cultive un environnement social où l'attention portée aux collaborateurs et à leurs familles se traduit tout au long de l'année par des gestes concrets de reconnaissance et de solidarité. Départs en retraite, accès aux loisirs et aux vacances, soutien aux familles : autant d'initiatives qui témoignent de la volonté de l'entreprise de maintenir un lien fort avec ses équipes, au-delà du cadre strictement professionnel.

L'entreprise s'attache également à promouvoir le bien-être au travail à travers plusieurs dispositifs : organisation de séjours estivaux et de colonies de vacances pour les enfants des collaborateurs, soutien à l'accomplissement de rites religieux, reconnaissance des étapes de vie : naissance, retraite, événements familiaux et accès facilité à des moments de détente collectifs. Ces initiatives contribuent à forger un sentiment d'appartenance durable et à entretenir une cohésion interne qui se reflète dans la qualité du dialogue social.

Insertion professionnelle : un engagement de terrain

SNEP s'investit activement dans le développement des compétences locales et l'insertion des jeunes talents. L'entreprise accueille régulièrement des stagiaires issus de formations techniques et supérieures, et participe aux forums de l'emploi régionaux pour affirmer sa présence dans l'écosystème de formation marocain. Cet engagement traduit la conviction que la compétitivité industrielle de demain se construit dès aujourd'hui, par le soutien aux générations en formation.



INDICATEURS SOCIAUX

Répartition de l'effectif par nature du contrat de travail

	2022	2023	2024	2025
CDI	423	409	405	399
Intérim	175	166	180	182
Effectif total	598	575	585	581

Répartition de l'effectif par genre

	2022	2023	2024	2025
Femmes	34	31	34	32
Hommes	389	378	371	367
Total effectif	423	409	405	399

Répartition des salariés par pôle et par catégorie au 31/12/2025

Pôles	Directeurs / Directeurs adjoints Chef département	Cadres	Contremaîtres principaux / Contremaîtres et chef de bureau principal / chef de bureau	Agent de maîtrise Principal /Agent de maîtrise	Techniciens/ Techniciens spécialisés - Principaux & Employés principaux/Employés	Total par pôle
Pôle Pilotage	2	6	2	2	1	13
Pôle Commercial	1	2	2	1	8	14
Pôle Support	3	5	6	11	23	48
Pôle Industriel	7	15	22	58	222	324
Total	13	28	32	72	254	399

Répartition des salariés par pôle et par catégorie au 31/12/2024

Pôles	Directeurs / Directeurs adjoints Chef département	Cadres	Contremaîtres principaux / Contremaîtres et chef de bureau principal / chef de bureau	Agent de maîtrise Principal /Agent de maîtrise	Techniciens/ Techniciens spécialisés - Principaux & Employés principaux/Employés	Total par pôle
Pôle Pilotage	2	5	2	2	1	12
Pôle Commercial	1	3	2	1	7	14
Pôle Support	3	5	5	11	28	52
Pôle Industriel	8	17	20	60	222	327
Total						405

Répartition des salariés par pôle et par catégorie au 31/12/2023

Pôles	Directeurs / Directeurs adjoints Chef département	Cadres	Contremaîtres principaux / Contremaîtres et chef de bureau principal / chef de bureau	Agent de maîtrise Principal /Agent de maîtrise	Techniciens/ Techniciens spécialisés - Principaux & Employés principaux/Employés	Total par pôle
Pôle Pilotage	3	4	2	2	1	12
Pôle Commercial	1	3	2	1	8	15
Pôle Support	3	1	8	8	31	51
Pôle Industriel	8	19	18	62	224	331
Total						409

Répartition de l'effectif par ancienneté

	2022	2023	2024	2025
Ancienneté moyenne	9,18	9,86	8,81	10,07

Évolution de l'emploi

	2022	2023	2024	2025
Nombre de recrutements	38	22	40	41
Nombre de démissions	21	28	30	29
Nombre de licenciements	1	1	1	6

Répartition de l'effectif par catégorie socio-professionnelle

	2022		2023		2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Directeurs/ Directeurs Adjoints / Chef Département	15	2	13	2	13	1	12	1
Cadres	21	9	21	6	21	9	21	7
Contremaîtres Principaux et Contremaîtres / Chef de Bureau Principal et Chef de Bureau	25	7	23	7	23	6	26	6
Agent de maîtrise Principal /Agent de maîtrise	68	9	65	8	66	8	64	8
Technicien spécialisé/ Technicien Principal /Technicien / Employé Principal / Employé	260	7	256	8	248	10	244	10
Total effectif	389	34	378	31	371	34	367	32
	423		409		405		399	

Formation

	2022	2023	2024	2025
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation en % de l'effectif global	83,92%	75,55%	69,14%	35,00%
Budget formation en % de la masse salariale	0,64%	0,59%	0,71%	0,41%
Nombre de jours de formation / salariés ayant bénéficié d'une formation	0,23	0,16	0,30	0,30
Jours-Homme	832	1012	597	282
Budget formation en KMAD	456	435	527	309

Santé sécurité au travail

	2022	2023	2024	2025
Nombre d'accident de travail	11	7	6	7
Nombre d'accident de travail avec arrêt	11	7	6	7

Dialogue social

	2022	2023	2024	2025
Nombre de jours de grève	0	0	0	0
Nombre de représentants du personnel (Titulaires)	7	7	7	7
Nombre de représentants du personnel (Suppléants)	7	7	7	6
Nombre et nature des litiges sociaux	0	0	0	0

LA FONDATION MILOUD CHAÂBI



La fondation Miloud CHAÂBI : un héritage vivant au service de la solidarité

Créée par le Groupe Ynna Holding en hommage à son fondateur, la Fondation Miloud Chaâbi traduit la conviction que la performance économique d'une entreprise n'a de sens durable que si elle s'accompagne d'un engagement sincère envers la société. À travers ses structures éducatives et ses actions communautaires, la Fondation investit dans le capital humain du Maroc, en soutenant l'accès au savoir, en révélant les talents et en promouvant les valeurs de solidarité et de dignité qui ont guidé toute la vie de Miloud Chaâbi.

La résidence universitaire Souss Al Alima : un foyer pour les étudiants

Pour l'année universitaire 2024-2025, la résidence Souss Al Alima a accueilli 1 210 étudiants issus de l'ensemble du Royaume, leur offrant un cadre de vie sécurisé et stimulant, propice à la réussite académique. Au-delà de l'hébergement, la résidence anime un programme structuré d'activités culturelles, sportives et citoyennes :

journées printanières, campagnes de don de sang, tournois sportifs, soirées artistiques. Ces initiatives renforcent le sentiment d'appartenance et contribuent à l'épanouissement des résidents dans toutes les dimensions de leur vie étudiante.

Le Centre Al Qalam : l'excellence académique comme engagement

Le Centre Al Qalam des classes préparatoires scientifiques s'est imposé en 2025 comme une référence nationale de l'enseignement supérieur préparatoire. Classé premier au niveau national dans le secteur privé pour la deuxième année consécutive, et cinquième tous établissements confondus selon le classement de L'Étudiant, Al Qalam confirme sa vocation à préparer les élites scientifiques de demain dans les meilleures conditions. Ce résultat est le fruit d'une pédagogie exigeante, d'un encadrement de qualité et d'un environnement qui place l'épanouissement de l'élève au cœur du projet éducatif. Des séances de coaching, des journées d'orientation et des ateliers pédagogiques animés par des experts de haut niveau complètent la formation académique et préparent les élèves à affronter les concours les plus sélectifs.



Des partenariats au service de l'équité et de l'ouverture

La Fondation Miloud Chaâbi déploie une politique active de partenariats qui élargit son impact bien au-delà de ses propres murs. Une convention avec le Conseil provincial d'Assa-Zag et de Tata permet de financer les frais de scolarité au Centre Al Qalam pour les élèves méritants issus de ces provinces éloignées, traduction concrète d'une ambition d'équité territoriale. Des partenariats avec des établissements d'enseignement public secondaire et supérieur, ainsi qu'avec une école irlandaise, ouvrent Al Qalam à des échanges pédagogiques et culturels internationaux. À travers ces alliances, la Fondation affirme que l'excellence ne doit pas être le privilège de quelques-uns, mais une chance accessible au plus grand nombre.

GOVERNANCE

UNE GOUVERNANCE ÉTHIQUE ET DURABLE

Animée par la volonté de s'inscrire dans une démarche éthique et durable, SNEP a mis en place une gouvernance rigoureusement alignée sur les meilleures pratiques en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance (ESG), reflet de son engagement pour la responsabilité et la transparence.

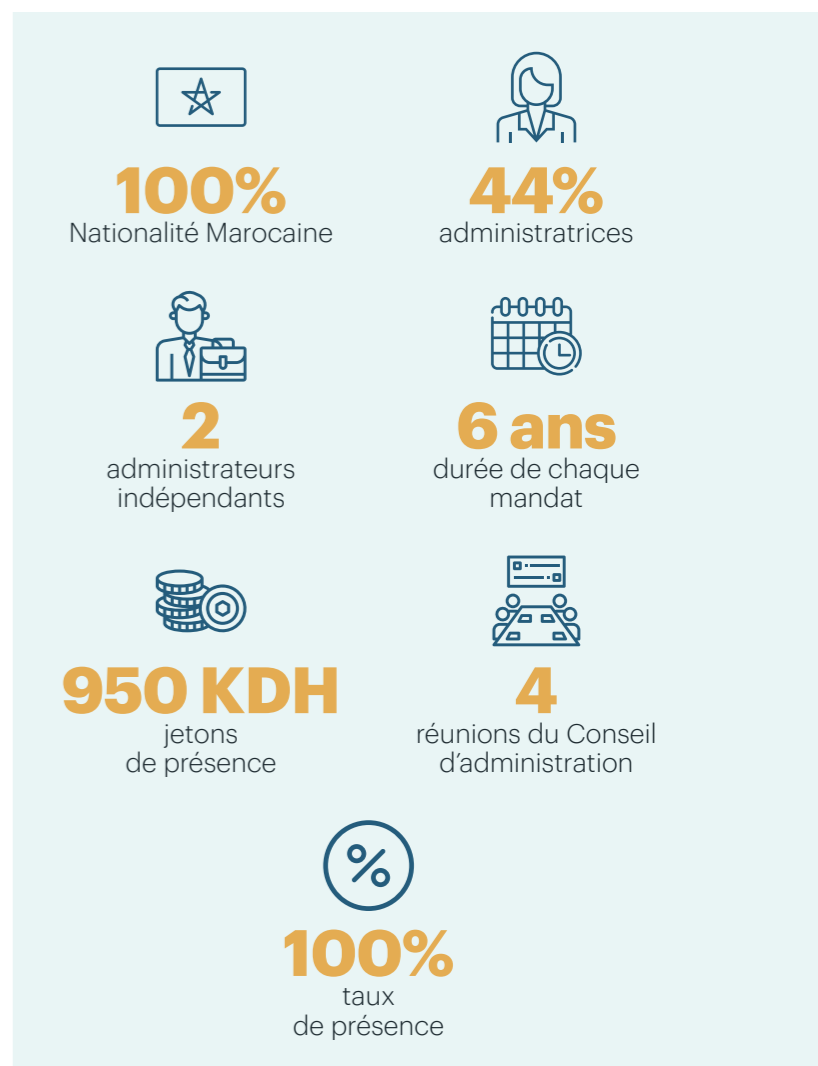
La solidité et la pérennité de son modèle économique reposent, en plus de la gouvernance éthique, sur un actionariat robuste et durable, garantissant non seulement la résilience de l'entreprise face aux défis économiques, mais aussi sa capacité à saisir les opportunités de croissance à long terme.

Structure de gouvernance

SNEP est dirigée par un Conseil d'administration, dont la mission première est de définir et de superviser les grandes orientations stratégiques de l'entreprise. Ce Conseil, composé de neuf membres, représente un organe de gouvernance clé, garant de la pérennité et de la croissance de SNEP. Les diverses compétences et expertises des membres du Conseil constituent une valeur ajoutée indéniable pour enrichir le processus de prise de décision et répondre aux défis complexes que rencontre SNEP.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Chaque membre du Conseil est désigné pour un mandat de six ans, conformément aux dispositions légales en vigueur, ce qui assure une continuité dans la vision et les actions stratégiques. La composition et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par un cadre juridique strict, assurant une gouvernance transparente, responsable et conforme aux normes de gouvernance d'entreprise. Le Conseil se réunit aussi fréquemment que nécessaire, à l'initiative de son président, pour examiner et valider les décisions stratégiques cruciales.



Taux de présence des administrateurs aux réunions

Le Conseil d'administration de SNEP s'est réuni 4 fois courant l'année 2025, avec une présence de 100% des administrateurs.

Indépendance des administrateurs

Le Conseil d'administration de SNEP compte deux administrateurs indépendants, désignés conformément aux critères d'indépendance tels que précisés dans les dispositions de l'article 41 bis de la loi n° 20-19, publiée au bulletin officiel en avril 2019, modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Parité

SNEP accorde une attention particulière à l'équilibre de la représentation entre les hommes et les femmes au sein de son Conseil d'administration. Cet engagement se traduit par une proportion de 44% de femmes parmi les membres du Conseil, dépassant ainsi le seuil légal de 30% exigé par la loi sur les sociétés anonymes.

Rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale a décidé de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025, à un montant global net de 950 KDH.

Composition du conseil d'administration

LISTE DES ADMINISTRATEURS	MANDAT CA DE SNEP	FONCTION	DURÉE	AUTRES MANDATS
Mme Mama TAJMOUATI	Administratrice Intuiti Personae	Présidente du CA	AGO Exercice 2028	CA Holding Ynna & filiales
Holding Ynna représentée par Mme Mama TAJMOUATI	Administrateur	Membre du CA	AGO Exercice 2028	CA Holding Ynna & filiales
M. Omar CHAABI	Administrateur	Membre du CA	AGO Exercice 2028	CA Holding Ynna & filiales
Mme. Sarah KERROUMI	Administrateur	Membre du CA	AGO Exercice 2028	CA Holding Ynna & filiales
M. Mohammed REGBA	Administrateur	Membre du CA	AGO Exercice 2028	Néant
M. Rachid MOHAMMADI	Administrateur	Membre du CA	AGO Exercice 2028	Néant
M. Fayçal EL KADIRI	Administrateur	Membre du CA	Démission le 06 mars 2026	Néant
M. Mohammed Ali BOUZEKRI ALAMI	Administrateur	Coopté le 06 mars 2026	AGO Exercice 2028	SCIF
Mme Amina FIGUIGUI	Administratrice Indépendante	Membre du comité d'audit	AGO Exercice 2028	CA EQDOM, CIMAR, TERRAMIS, INPPLC, ISCAE, INRH, ANDA.
Mme. Rachida EL HAJJAJI	Administratrice	Membre du comité d'audit	AGO Exercice 2028	Néant
M. Rachid BELKAHIA	Administrateur indépendant	Membre du comité d'audit	AGO Exercice 2028	CA MAROC FACTORING & BALIMA

BIOGRAPHIES ET COMPÉTENCES DES ADMINISTRATEURS

Mme Mama TAJMOUATI Présidente

Membre du conseil d'administration de Ynna Holding depuis sa création. Épouse et conseillère de feu Hajj Miloud CHAABI, fondateur du groupe.

Madame Mama TAJMOUATI a pris les commandes du groupe familial en 2016. Depuis sa prise de fonction, elle a perpétué et développé l'héritage via la multiplication des investissements dans des projets créateurs de valeur pour le pays, tout en respectant sa vision et sa passion pour l'excellence qu'elle a toujours partagée avec le fondateur.

Elle est également à la tête de la fondation Miloud CHAABI pour les œuvres sociales et la solidarité qui a pour vocation de promouvoir le développement social, soutenir l'éducation, la formation et l'éducation sociale.

M. Omar CHAABI Administrateur

Un leader accompli, un entrepreneur avisé et un philanthrope engagé, M. Omar CHAABI est reconnu pour son leadership déterminant au sein de YNNA Holding l'un des principaux employeurs privés du Maroc. Doté d'une expertise diversifiée, il excelle dans la conduite de redressements d'entreprises, la gestion de fusion-acquisition d'envergure, le pilotage IPO, et l'élaboration de stratégies de développement durable.

À la fois visionnaire et fondateur de plusieurs entreprises innovantes, telles que Le Café Joséphine, Oasis212 et Markoub.ma, M. Omar CHAABI conjugue habilement marketing, stratégie et solutions IT, pour promouvoir l'innovation et la durabilité dans chacun de ses projets.

Au-delà de ses réalisations professionnelles, l'engagement indéfectible de M. Omar CHAABI envers l'impact social transparaît à travers son rôle au sein de la Fondation Miloud CHAABI. Une fondation qui impacte positivement plus de 70 000 Marocains chaque année, principalement par l'amélioration des opportunités éducatives. Son action reflète un engagement profond à initier un changement significatif et à donner aux générations futures les moyens de réussir.

Le parcours exceptionnel de M. Omar CHAABI est jalonné de réussites marquantes, telles que son parcours à la Harvard Business School, son adhésion de longue date à YPO (Young Presidents Organisation) depuis 2006, ainsi que son rôle fondateur et membre au sein du conseil de la Fondation Éducation pour l'Emploi.

Mme Sarah KERROUMI Administrateur

Mme Sarah KERROUMI est diplômée de l'Université Al Akhawayn, où elle a obtenu un Bachelor en business et administration. Elle a ensuite poursuivi ses études aux États-Unis, à l'Université Johnson & Wales, où elle a décroché un MBA en management international. Elle a également travaillé aux États-Unis pendant deux ans, avant de rentrer au Maroc en 2009. C'est à cette date qu'elle intègre le Groupe Ynna Holding.

Mme Sarah KERROUMI

Administrateur
(suite)

Sarah Kerroumi démontre une grande agilité dans le management et son engagement lui a permis de se faire démarquer et ainsi être nommée Secrétaire Générale en 2013. Depuis lors, elle eut pour mission de réorganiser la Holding et ses métiers de manière à accompagner le développement soutenu de ses filiales.

Sarah Kerroumi est reconnue pour ses compétences, son leadership et sa persévérance. Elle a été distinguée par des prix prestigieux, comme le Trophée des "Femmes Leaders du Maroc" ou encore le Prix "Jeune Manager de l'Année". Elle a figuré également à plusieurs reprises, dans le classement Choiseul 100 Africa, établi par l'Institut Choiseul, qui la classe parmi les 100 jeunes dirigeants africains les plus influents.

M. Rachid MOHAMMADI

Administrateur

De formation ingénieur, diplômé des universités américaines, M. Rachid Mohammadi a intégré Ynna Holding en 1992, en tant qu'ingénieur chargé du développement.

Promu en 1997 Directeur Général de la société Afrique Câbles, filiale du Groupe, qui opère dans l'industrie des accumulateurs et des câbles téléphoniques.

En 2003, le Groupe lui confie la Direction Générale de la société Dimatit, entreprise qui opère dans les produits d'infrastructure destinés principalement à l'hydraulique et l'agriculture.

En 2016, M. MOHAMMADI rejoint SNEP en tant que Directeur Général Délégué, où il a mené plusieurs projets structurants, dont le projet d'extension des capacités de production de PVC à 90KT.

Mme Rachida EL HAJJAJI

Administrateur

Ingénieur diplômée du Centre Scientifique et Polytechnique de Paris-Nord, et titulaire du Diplôme d'Études Approfondies (DEA) de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris.

Mme Rachida EL HAJJAJI a rejoint SNEP en 1988, en tant qu'ingénieur d'études et développement, puis a été nommée, en 1991, responsable en charge du département des Systèmes d'Informations et du Contrôle de Gestion.

En 2009, Mme EL HAJJAJI a été nommée Directrice Administrative et Financière de SNEP.

En 2023, Mme EL HAJJAJI est nommée administratrice, membre du comité d'audit de SNEP.

M. Mohammed REGBA

Administrateur

M. Mohammed REGBA est ingénieur de formation, diplômé en génie chimique de l'École Mohammedia des Ingénieurs. Il est également titulaire d'un doctorat en géochimie de l'Université de Toulouse.

M. Mohammed REGBA dispose d'une large expérience professionnelle dans le domaine de l'industrie chimique et pétrochimique.

En 1995, il intègre EL MAWASSIR, société basée en Tunisie, où il intervient pendant 4 ans, en tant que Secrétaire Général. En 1999, il rejoint Chloride en Egypte, société spécialisée dans la fabrication des batteries, en qualité de Directeur Général.

En 2004, il rejoint SNEP en tant que directeur général délégué, où il a accompagné le développement de l'entreprise pendant 12 années.

M. Rachid BELKAHIA

Administrateur
indépendant

Dirigeant d'entreprise jusqu'en 2013, il est actuellement Associé Gérant de Associés en Gouvernance Maroc, société de conseil exclusivement dédiée à la gouvernance familiale et à la gouvernance d'entreprise.

Il est expert en gouvernance d'entreprise auprès de la Société Financière Internationale du groupe Banque Mondiale. Il est administrateur indépendant (Maroc Factoring, Snep, Balima), président ou membre de comités spécialisés du conseil (Audit & risques, stratégie et investissements). Il est aussi administrateur bénévole dans deux ONG (Fondation Touria et Abdelaziz Tazi et Edukaskills Solidarity Foundation).

Il est vice-président de l'Institut Marocain des Administrateurs (IMA) et coordinateur du programme de formation certifiante d'Administrateurs de Sociétés promu au Maroc depuis 2013 par l'IMA et l'Université Internationale de Rabat (UIR).

Il a été également membre de l'assemblée plénière de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) et du Conseil de l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH), en charge du suivi transversal des politiques publiques mises en œuvre dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) lancée en 2005 sous l'égide de Sa Majesté le Roi.

Diplômé de Skema Business School, titulaire d'un doctorat de gestion (Institut d'Administration des Entreprises de Lille) et d'un doctorat en sciences économiques (Université Hassan II - Casablanca), Rachid Belkahia a suivi en outre le cycle de l'International Teachers Program (ITP) à la Kellogg School of Management, Northwestern University - Chicago. Il est aussi titulaire de deux masters en coaching (Ehtp.Maroc Devenir) et d'un diplôme de professeur de yoga de l'Institut Méditerranéen de Yoga (IMY).

Il est par ailleurs Consul Honoraire Général de Finlande depuis 2010 à Casablanca et il a reçu en 2021 les insignes de Commandeur de l'Ordre du Lion de Finlande.

Mme Amina FIGUIGUI

Administrateur
indépendant

Première femme titulaire du Diplôme National d'Expert-Comptable au Maroc, Amina FIGUIGUI est actuellement Directeur Général de l'Office National des Pêches (ONP). Elle est Administrateur indépendant, Administrateur désigné et Présidente du comité d'audit de plusieurs entreprises publiques et privées.

Elle est également Membre du Conseil de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC).

Amina FIGUIGUI est également Présidente de l'Association du Salon Halieutis.

Le rendez-vous incontournable des acteurs qui opèrent au cœur de l'écosystème de la pêche à l'échelle nationale et internationale.

Avant de rejoindre l'ONP en 2010, Amina FIGUIGUI a occupé le poste de directeur du pôle en charge de la Conformité à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) après une expérience de plus de douze ans au sein du Conseil Déontologique de Valeurs Mobilières (CDVM) devenu à présent AMMC, où elle a assuré plusieurs fonctions managériales.

Amina FIGUIGUI s'est sentie très tôt concernée par les sujets relatifs à la gouvernance. Ainsi, en tant que membre de la Commission Nationale de Gouvernance d'Entreprise, elle a participé notamment à l'élaboration du premier Code de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise publié en 2008. Elle a aussi assuré la Co-présidence du Réseau MENA-OCDE pour l'intégrité des affaires (MOBIN) entre 2018 et 2020.

Mme Amina FIGUIGUI

Administrateur indépendant (suite)

Elle est Cofondatrice du Club des Femmes Administrateurs (CFA Maroc) dont elle a assuré la présidence active de juillet 2017 à novembre 2023.

Amina FIGUIGUI a siégé également au Conseil d'Administration de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et a assuré la vice-présidence de la Commission Ethique et Bonne Gouvernance de la CGEM entre juillet 2015 et janvier 2020. Elle a été élue Femme Manager de l'année en mai 2016 et a été décorée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI du *Wissam Al Arch* de quatrième classe (Chevalier) en juillet 2014.

M. Ali ALAMI

Administrateur

Diplômé de l'École Mohammadia d'Ingénieurs et titulaire d'un MBA de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, M. Ali Alami débute sa carrière au sein du Groupe OCP en qualité de Chef de projet, où il acquiert une solide expérience dans la gestion de projets industriels.

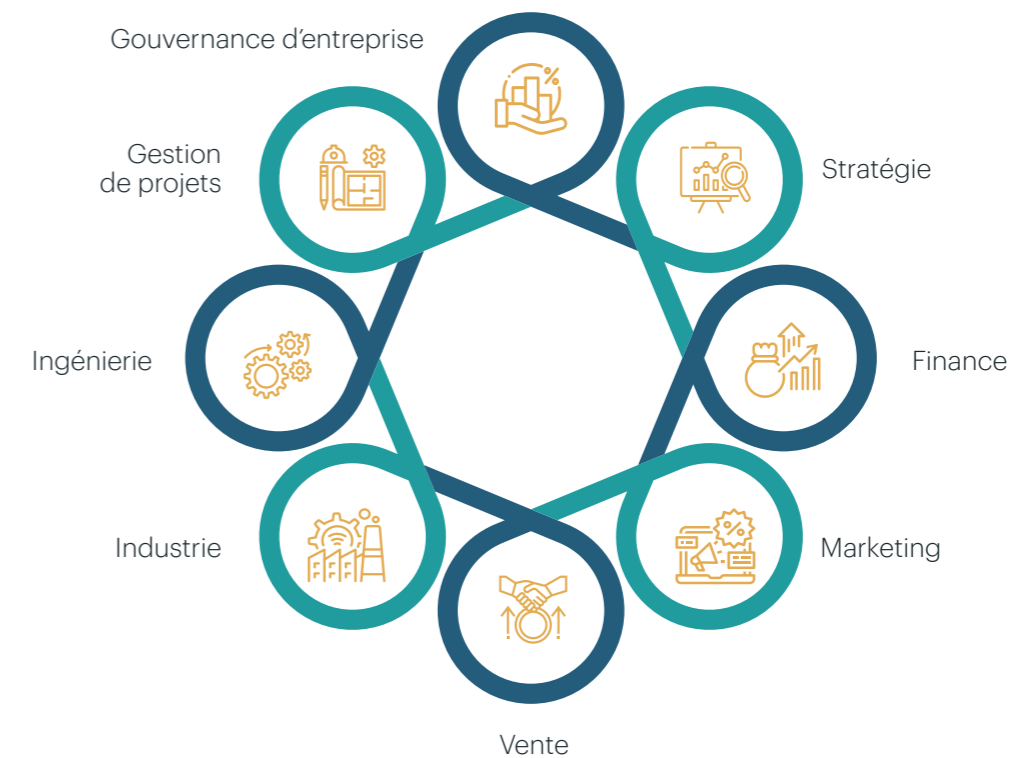
Il poursuit ensuite son parcours au sein de groupes industriels de référence, où il occupe notamment des fonctions de Directeur Commercial puis de Directeur Général, développant une expertise reconnue dans le pilotage stratégique, la performance industrielle et la conduite de transformations organisationnelles. Il assure successivement la direction générale de plusieurs sociétés industrielles, consolidant son expérience dans des environnements exigeants à forte dimension opérationnelle.

En 2018, il rejoint le Groupe YNNA, où il prend la direction de la Société Chérifienne d'Industrie Ferroviaire (SCIF), qu'il dirige avec succès en accompagnant son développement industriel et sa modernisation.

En mars 2026, il est nommé Directeur Général de la Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie (SNEP), avec pour mission de renforcer la compétitivité industrielle de l'entreprise, d'accélérer sa dynamique de croissance et de consolider son positionnement sur les marchés national et régional.



Domaines d'expertise des administrateurs



Comité d'Audit

Le Comité d'Audit de SNEP s'assure de l'adéquation et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il veille également à la qualité et à l'intégrité des rapports financiers et supervise en particulier le processus d'élaboration des comptes annuels.

Le Comité d'Audit formule des recommandations au Conseil d'Administration quant à la nomination, la rémunération et l'indépendance des auditeurs externes.

Le Comité d'Audit s'appuie également sur le travail de la cellule d'Audit Interne pour remplir ses missions.

M. Rachid BELKAHIA	Président du comité d'audit
Mme. Amina FIGUIGUI	Membre
Mme. Rachida El HAJJAJI	Membre



3
membres



6
réunions



100%
taux d'assiduité

Comités opérationnels

Le conseil d'administration s'appuie sur les travaux et recommandations des comités opérationnels mis en place, qui œuvrent dans différents domaines stratégiques de l'entreprise :

- Comité de direction
- Comité d'éthique et RSE
- Comité de développement et Innovation
- Comité de nomination et de rémunération

Comité de Direction

Le Comité de Direction (CODIR) veille à la mise en œuvre des décisions et des orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration. Il est également chargé de soumettre au Conseil des propositions en matière de stratégie, de développement, de financement des activités de l'entreprise, ainsi que de leur suivi rigoureux. L'objectif principal du CODIR est d'assurer une croissance durable de l'entreprise. À cette fin, il s'attache à renforcer les synergies entre les différents secteurs opérationnels, qu'ils soient financiers, humains, techniques ou commerciaux. Le CODIR incarne les valeurs fondamentales et l'esprit de SNEP, tout en veillant au respect de l'identité de l'entreprise. Sa composition évolue en fonction des besoins et des étapes de développement de l'entreprise, garantissant ainsi une représentation équilibrée des directions opérationnelles et fonctionnelles.

Éthique et conduite des affaires

Dans un environnement où la confiance est une monnaie précieuse, SNEP fait de l'éthique une règle de conduite quotidienne. Il ne s'agit pas d'une formalité, mais d'un engagement profond, qui traverse toutes les interactions de l'entreprise : avec ses clients, ses collaborateurs, ses fournisseurs, les institutions, la société civile.

Cette exigence se traduit par l'adoption d'un code de conduite clair et rigoureux, connu et partagé par l'ensemble des équipes. Elle se manifeste également dans l'existence d'un dispositif d'alerte éthique, qui permet à chacun de signaler, en toute confidentialité, une situation contraire aux valeurs de l'entreprise.

Qu'il s'agisse de lutter contre la corruption, de prévenir les conflits d'intérêts, de garantir des pratiques commerciales loyales, ou de respecter les réglementations en vigueur, SNEP agit et œuvre avec intégrité pour construire son modèle économique.



Relation avec les actionnaires: informations communiquées aux actionnaires

Conformément aux exigences réglementaires, SNEP informe régulièrement ses actionnaires, par le biais de son site internet où sont répertoriées les publications légales exigées pour toute société cotée en bourse.

Au cours de l'année 2025, SNEP a publié ses informations selon le calendrier suivant :

Publications financières	Date de publication
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2024	28/02/2025
Communiqué de presse relatif aux résultats financiers 2024	26/03/2025
Résultats financiers 2024 et RFA 2024	30/04/2025
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 1 ^{er} trimestre 2025	30/05/2025
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 2 ^{ème} trimestre 2025	29/08/2025
Communiqué de presse relatif aux résultats financiers semestriels 2025	26/09/2025
Résultats financiers du 1 ^{er} semestre 2025	30/09/2025
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 3 ^{ème} trimestre 2025	28/11/2025

L'ensemble des communiqués listés ci-dessus est disponibles sur le site internet de SNEP :

<https://snep.ma/espace-investisseurs/>

DÉCLARATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	BDO				Grant Thornton			
	Montant/année (MAD)		% par année		Montant/année (MAD)		% par année	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	198 000	198 000	100%	100%	198 000	198 000	100%	100%
Autres diligences et prestations liées à la mission des CAC	60 000	60 000	100%	100%	60 000	60 000	100%	100%
Total	258 000	258 000	100%	100%	258 000	258 000	100%	100%

04

COMPTES ANNUELS & RAPPORTS



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Exercice clos le 31 décembre 2025 -

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de l'article 116 de la Loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle qu'elle a été modifiée et complétée, pour vous rendre compte de l'activité de la société, ci-après la "Société", au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des résultats de cette activité et de soumettre à votre approbation les états de synthèse dudit exercice, joints au présent rapport.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis. Nous nous tenons à votre disposition pour toutes précisions et tous renseignements complémentaires.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états de synthèse sont conformes à la réglementation en vigueur.

Par le présent rapport, nous vous exposerons l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, les résultats obtenus, la formation du résultat distribuable, la proposition d'affectation desdits résultats, la situation financière, les perspectives de la Société, les informations sur la composition du Conseil d'Administration et l'activité des Sociétés dans lesquelles elle détient des participations.



I- FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

L'année 2025 a été particulièrement marquée par les faits suivants :

- Un contexte international marqué par des surcapacités de production (notamment aux États-Unis et en Chine) dans un contexte de demande mondiale atone. Cette situation a favorisé un afflux massif d'importations vers le Maroc à des prix historiquement bas.
- Baisse continue des prix de vente du PVC, en ligne avec l'évolution des prix sur le marché international. Le prix de vente moyen a atteint 7 350 DH/T en novembre 2025.
- Mise en place de mesures de défense commerciale via l'instauration (i) d'un droit antidumping définitif sur le PVC en provenance des États-Unis de 24,88%, appliqué à partir de janvier 2025 et (ii) d'un droit antidumping provisoire de 75 % à 92 % sur le PVC égyptien appliqué à partir de juin 2025, rendu définitif en février 2026.
- Relèvement du droit de douane (droit commun) applicable aux importations de PVC, de 2.5 % à 10.0 %, dans le cadre de la Loi de Finances 2026, avec effet au 1er janvier 2026.
- Intensification de la concurrence locale pour les produits de l'électrolyse avec l'entrée en production de deux nouvelles unités d'électrolyse.
- Amélioration progressive des consommations spécifiques des principaux intrants et réduction des coûts de revient sous l'effet des actions déployées.
- Finalisation du projet de refonte du Système de Management Intégré (SMI), avec l'instauration d'une nouvelle cartographie des processus et des cartes d'identité associées.
- Réussite de l'audit de suivi des certifications ISO par Bureau Veritas Maroc, confirmant le maintien des certifications ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001.

II- ACTIVITÉ

SNEP enregistre un chiffre d'affaires en progression de 18% par rapport à 2024, porté par la reprise des volumes commercialisés et l'amélioration de la disponibilité industrielle. Cette dynamique opérationnelle s'est traduite par une amélioration de la Valeur Ajoutée et une atténuation de l'Insuffisance Brute d'Exploitation réalisée en 2024, reflétant les premiers effets positifs de la montée en puissance des installations. Toutefois, l'exercice a été marqué par un environnement de marché défavorable, dans un contexte de pression concurrentielle accrue et d'importations soutenues, s'inscrivant dans la continuité des tendances observées sur le marché en 2024. Le résultat d'exploitation et le résultat net sont en baisse par rapport à 2024, en raison de la constatation sur l'exercice 2024, d'une reprise d'exploitation exceptionnelle de 155 MDH. Cette dernière est relative aux frais de démarrage des nouvelles installations, ainsi qu'aux charges supportées pendant les phases de stabilisation et mise en service.

En milliers de DHS	2024	2025	VAR	VAR %
Chiffre d'affaires	633 333	745 692	112 358	17,7%
Valeur ajoutée	-57 700	7 192	64 892	112,5%
Insuffisance Brute d'Exploitation	-145 226	-80 885	64 341	44,3%
Résultat d'exploitation	-51 926	-157 083	-105 157	-202,5%
Résultat financier	-26 888	-31 419	-4 531	-16,9%
Résultat non courant	5 812	-2 062	-7 875	-135,5%
IS	1 625	1 891	265	16,3%
Résultat net	-74 627	-192 455	-117 829	-157,9%
% CA	-11,8%	-25,8%		

1. Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires à fin décembre 2025 s'élève à 745.7 MDH, enregistrant une hausse de 112 MDH (+18%) comparée à l'année 2024. Cette hausse provient principalement de l'augmentation importante du chiffre d'affaires de l'activité vinylique de 120 MDH grâce à la hausse des volumes vendus, et ce en dépit (i) de la baisse des prix de vente (-8%) en ligne avec l'évolution des prix de vente à l'international et (ii) d'une concurrence accrue des importations de PVC à des prix de dumping.

Les ventes des produits vinyliques (PVC & Compound PVC) représentent 53% du chiffre d'affaires global réalisé en 2025 contre 43% en 2024 et s'établissent à 395 MDH contre 275 MDH en 2024, enregistrant ainsi une progression de 44%. Cette évolution est due à un effet quantité de 154 MDH et un effet prix de -34 MDH.

Le chiffre d'affaires des produits issus d'électrolyse (soude, chlore, hypochlorite, acide chlorhydrique) représente 47% du chiffre d'affaires global réalisé en 2025 contre 56% en 2024 et s'élève à 347 MDH contre 355 MDH une année auparavant, soit une légère baisse de 2%. Cette évolution est due à un effet quantité de -13 MDH et un effet prix de 5 MDH.

2. Valeur Ajoutée :

Au cours de l'exercice 2025, la valeur ajoutée s'est établie à 7.2 MDH contre -57.7 MDH en 2024, soit une amélioration de 65 MDH. Ceci est essentiellement attribuable à (i) la hausse importante du chiffre d'affaires et (ii) l'amélioration des consommations spécifiques et coûts de production associés, en dépit de l'impact de la baisse des prix de vente sur les produits vinyliques.

3. Excédent brut d'exploitation :

Compte tenu de la progression de la Valeur Ajoutée, l'exercice 2025 a été marqué par une atténuation de l'Insuffisance Brute d'Exploitation, qui s'établit à -80.9 MDH contre -145.2 MDH en 2024, soit une amélioration de 64 MDH (+44%) par rapport à l'exercice précédent.

4. Résultat d'exploitation :

En 2025, le résultat d'exploitation s'établit à -157.1 MDH contre -51.9 MDH en 2024, soit un recul de 105 MDH. Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires et l'amélioration des consommations spécifiques et coûts de production associés, le résultat d'exploitation de 2025 a été négativement impacté par :

- La baisse des prix de vente des produits vinyliques (-8% par rapport à 2024)
- La reprise d'exploitation exceptionnelle de 155 MDH effectuée en 2024, relative aux frais préalables au démarrage et aux charges supportées pendant les phases de stabilisation et de mise en service.

5. Résultat financier

La SNEP enregistre un résultat financier de -31.4 MDH, en dégradation de 4.5 MDH provenant de l'impact combiné de :

- La hausse des charges d'intérêts de 5.8 MDH, en raison des intérêts CMT et l'augmentation des opérations de refinancements et d'escompte
- Une baisse des intérêts sur avances Ynna Holding de 1.6 MDH, suite aux remboursements effectués durant l'exercice 2025

Ces impacts ont été partiellement atténués par une position nette de change positive (impact net de 2.7 MDH), suite à l'évolution favorable des cours de change USD/MAD durant l'année 2025, avec une dépréciation moyenne de 10% du dollar face au dirham marocain.

6. Résultat non courant

Le résultat non courant s'établit à -2.1 MDH contre 5.8 MDH l'année précédente. Cette variation est principalement due à la comptabilisation d'un remboursement exceptionnel en 2024 lié à un sinistre, et la comptabilisation en charges non courantes du capital Ynna Air suite à sa liquidation définitive pour un montant de 100 KDH.



7. Résultat net

Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires et l'amélioration des coûts de production grâce à la réduction des consommations spécifiques, le résultat net réalisé se solde par une perte de 192.5 MDH, ce qui représente une dégradation de 117.8 MDH rapport à l'exercice 2024. Ceci provient principalement de :

- La reprise d'exploitation exceptionnelle de 155 MDH constatée en 2024, relative aux frais préalables au démarrage et aux charges supportées pendant les phases de stabilisation et de mise en service
- La hausse des charges financières et en conséquence, la dégradation du résultat financier de 5 MDH
- La dégradation du résultat non courant de 8 MDH

8. Équilibre Financier

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de l'équilibre financier au cours des exercices 2024 et 2025 :

En milliers de DHS	2024	2025	VAR	VAR %
Fonds de roulement	-203 503	-339 594	-136 092	-67%
Besoin en fonds de roulement	286 862	216 825	-70 037	-24%
Trésorerie nette	-490 364	-556 419	-66 055	-13%

Impactée principalement par la perte constatée de l'exercice et le remboursement des dettes antérieures, la trésorerie nette s'est creusée de 66 MDH pour s'établir à -556 MDH à fin décembre 2025.

III- PROPOSITION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT

Nous vous proposons l'affectation suivante des résultats :

Perte Nette de l'exercice 2025 (DH)	-192 455 323,51
(+) Report à nouveau antérieur (DH)	363 526 923,00
Résultat distribuable (DH)	171 071 599,49
(-) Dividende	-
Report à nouveau au 31/12/2025 (DH)	171 071 599,49

IV- INVESTISSEMENTS

Courant 2025, SNEP a engagé 37.4 MDH en dépenses d'investissement contre 68.8 MDH en 2024. Cette baisse de 46% reflète la normalisation du niveau d'investissement après un cycle soutenu lors des années antérieures.

V- DÉLAIS DE PAIEMENT LOI 32-10

En DHS	Montant dettes fournisseurs à la clôture	Montant dettes non échues	Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 & 61 jours	Dettes échues entre 61 & 90 jours	Dettes échues Plus de 90 jours
31/12/2024	304 725 278	197 666 578	4 399 985	5 527 433	2 168 179	94 963 102
31/12/2025	337 742 083	214 679 684	38 286 269	2 622 136	11 213 406	70 940 588

VI- FILIALES ET PARTICIPATIONS

DIMATIT

En 2025, SNEP détient 46,5% du capital de Dimatit. Le chiffre d'affaires de la société a enregistré une hausse de 6,5%, passant de 251.4 MDH en 2024 à 267.8 MDH en 2025. Le résultat net, pour sa part, s'établit à -14.1 MDH contre 0.8 MDH en 2024.

VII- ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant

VIII- PERSPECTIVES

Les perspectives d'évolution de l'activité demeurent étroitement liées à l'évolution des équilibres du marché international du PVC ainsi qu'au niveau des importations sur le marché national. Dans ce contexte, SNEP poursuivra ses efforts visant à améliorer sa performance opérationnelle, renforcer sa compétitivité et optimiser l'utilisation de ses capacités industrielles, avec pour objectif de consolider sa position sur le marché national et accompagner l'amélioration progressive de ses indicateurs financiers.

1. Mandats des Administrateurs

LISTE DES ADMINISTRATEURS	MANDAT CA DE SNEP	FONCTION	DURÉE	AUTRES MANDATS
Mme Mama TAJMOUATI	Administratrice Intuiti Personae	Présidente du CA	AGO Exercice 2028	CA Holding Ynna & filiales
Holding Ynna représentée par Mme Mama TAJMOUATI	Administrateur	Membre du CA	AGO Exercice 2028	CA Holding Ynna & filiales
M. Omar CHAABI	Administrateur	Membre du CA	AGO Exercice 2028	CA Holding Ynna & filiales
Mme. Sarah KERROUMI	Administrateur	Membre du CA	AGO Exercice 2028	CA Holding Ynna & filiales
M. Mohammed REGBA	Administrateur	Membre du CA	AGO Exercice 2028	Néant
M. Rachid MOHAMMADI	Administrateur	Membre du CA	AGO Exercice 2028	Néant
M. Fayçal EL KADIRI	Administrateur	Membre du CA	Démission le 06 mars 2026	Néant
M. Mohammed Ali BOUZEKRI ALAMI	Administrateur	Coopté le 06 mars 2026	AGO Exercice 2028	SCIF
Mme Amina FIGUIGUI	Administratrice Indépendante	Membre du comité d'audit	AGO Exercice 2028	CA EQDOM, CIMAR, TERRAMIS, INPPLC, ISCAE, INRH, ANDA.
Mme. Rachida El HAJJAJI	Administratrice	Membre du comité d'audit	AGO Exercice 2028	Néant
M. Rachid BELKAHIA	Administrateur indépendant	Membre du comité d'audit	AGO Exercice 2028	CA MAROC FACTORING & BALIMA

CAC	REPRÉSENTÉ PAR	MANDAT
Fidaroc Grant Thornton	M. Tarik MAAROUF	AGO exercice 2027
BDO	M. Amine BAAKILI	AGO exercice 2025



COMPTES SOCIAUX

Bilan (Actif) (Modèle Normal)

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations en non valeurs -> [A]	134 498 586,04	70 033 368,09	64 465 217,95	91 364 935,31
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	134 498 586,04	70 033 368,09	64 465 217,95	91 364 935,31
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles -> [B]	80 175 037,08	34 572 606,00	45 602 431,08	48 352 090,03
Immobilisations en Recherche et Dev.				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	79 410 037,08	34 572 606,00	44 837 431,08	48 352 090,03
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	765 000,00		765 000,00	
Immobilisations corporelles -> [C]	1 758 483 063,76	1 185 944 813,25	572 538 250,51	587 613 705,09
Terrains	3 178 784,20		3 178 784,20	3 178 784,20
Constructions	102 437 888,42	61 536 329,77	40 901 558,65	42 727 803,52
Installations techniques, matériel et outillage	1 602 423 062,01	1 092 645 275,47	509 777 786,54	523 225 646,69
Matériel de transport	16 287 217,43	16 233 384,08	53 833,35	81 307,05
Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	16 647 517,86	15 159 023,66	1 488 494,20	2 126 562,45
Autres immobilisations corporelles	418 074,60	370 800,27	47 274,33	73 872,27
Immobilisations corporelles en cours	17 090 519,24		17 090 519,24	16 199 728,91
Immobilisations financières -> [D]	366 238 219,06	447 000,00	365 791 219,06	416 804 847,77
Prêts immobilisés	1 768 696,47	447 000,00	1 321 696,47	2 174 234,32
Autres créances financières	72 625 602,24		72 625 602,24	122 687 693,10
Titres de participation	291 843 920,35		291 843 920,35	291 942 920,35
Autres titres immobilisés				
Écarts de conversion actif -> [E]				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	2 339 394 905,94	1 290 997 787,34	1 048 397 118,60	1 144 135 578,20
Stocks -> [F]	205 424 023,43	3 054 381,23	202 369 642,20	219 570 990,72
Marchandises	591 942,38		591 942,38	7 355 790,71
Matières et fournitures consommables	144 444 149,01		144 444 149,01	169 261 100,39
Produits en cours	294 267,61		294 267,61	254 321,82
Produits intermédiaires et produits résiduels	27 866 592,18		27 866 592,18	24 670 663,18
Produits finis	32 227 072,25	3 054 381,23	29 172 691,02	18 029 114,62
Créances de l'actif circulant -> [G]	430 397 249,75	8 893 659,01	421 503 590,74	432 391 577,75
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	2 165 282,08		2 165 282,08	2 158 813,71
Clients et comptes rattachés	326 608 332,77	8 893 659,01	317 714 673,76	306 080 316,52
Personnel	1 370 886,41		1 370 886,41	827 900,72
État	86 833 063,77		86 833 063,77	98 523 672,96
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	4 860 742,50		4 860 742,50	16 555 717,07
Comptes de régularisation - Actif	8 558 942,22		8 558 942,22	8 245 156,77
Titres valeurs de placement -> [H]				
Écarts de conversion actif -> [I]				
Éléments circulants	11 090,31		11 090,31	165 246,08
TOTAL II (F+G+H+I)	635 832 363,49	11 948 040,24	623 884 323,25	652 127 814,55
Trésorerie - Actif	1 262 000,14		1 262 000,14	1 202 072,35
Chèques et valeurs à encaisser				70 031,65
Banques, T.G et C.C.P	1 192 000,14		1 192 000,14	1 062 040,70
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	70 000,00		70 000,00	70 000,00
TOTAL III	1 262 000,14		1 262 000,14	1 202 072,35
TOTAL GENERAL I+II+III	2 976 489 269,57	1 302 945 827,58	1 673 543 441,99	1 797 465 465,10



Bilan (PASSIF) (Modèle Normal)

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES	535 071 599,49	727 526 923,00
Capital social ou personnel (1)	240 000 000,00	240 000 000,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé	240 000 000,00	240 000 000,00
Dont versé	240 000 000,00	240 000 000,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	24 000 000,00	24 000 000,00
Autres réserves	100 000 000,00	100 000 000,00
Report à nouveau (2)	363 526 923,00	438 153 639,17
Résultat en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice (2)	-192 455 323,51	-74 626 716,17
Total des capitaux propres (A)	535 071 599,49	727 526 923,00
Capitaux propres assimilés (B)		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Dettes de financement (C)	173 112 690,47	207 310 778,31
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	173 112 690,47	207 310 778,31
Provisions durables pour risques et charges (D)	618 449,51	5 795 269,62
Provisions pour risques	618 449,51	5 795 269,62
Provisions pour charges		
Écarts de conversion - passif (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	708 802 739,47	940 632 970,93
Dettes du passif circulant (F)	406 421 035,69	364 521 549,45
Fournisseurs et comptes rattachés	337 742 082,86	304 250 703,26
Clients créditeurs, avances et acomptes	237 713,16	237 713,16
Personnel	1 354 755,32	1 291 427,69
Organismes sociaux	8 929 670,19	4 478 335,81
État	46 987 077,46	47 736 017,97
Comptes d'associés	210 286,73	210 286,73
Autres créanciers	10 941 809,27	6 226 069,65
Comptes de régularisation passif	17 640,70	90 995,18
Autres provisions pour risques et charges (G)	11 090,31	165 246,08
Écarts de conversion - passif (Éléments circulants) (H)	627 353,50	579 346,21
TOTAL II (F+G+H)	407 059 479,50	365 266 141,74
TRÉSORERIE PASSIF	557 681 223,02	491 566 352,43
Crédits d'escompte	117 365 416,86	81 682 762,34
Crédits de trésorerie	221 760 523,96	176 730 111,98
Banques (Soldes créditeurs)	218 555 282,20	233 153 478,11
TOTAL III	557 681 223,02	491 566 352,43
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	1 673 543 441,99	1 797 465 465,10

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

DÉSIGNATION	OPÉRATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
	1	2	3 = 2 + 1	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	763 344 499,39	79 480,00	763 423 979,39	785 653 219,27
Ventes de marchandises (en l'état)	53 851 742,07		53 851 742,07	92 186 828,50
Ventes de biens et services produits	691 839 782,50		691 839 782,50	541 146 379,27
Chiffre d'affaires	745 691 524,57		745 691 524,57	633 333 207,77
I Variation de stocks de produits (1)	12 468 279,37		12 468 279,37	-7 442 430,73
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation		79 480,00	79 480,00	
Reprises d'exploitation : transferts de charges	5 184 695,45		5 184 695,45	159 762 442,23
Total I	763 344 499,39	79 480,00	763 423 979,39	785 653 219,27
CHARGES D'EXPLOITATION	920 284 356,68	222 694,81	920 507 051,49	837 578 796,91
Achats revendus (2) de marchandises	42 029 411,28		42 029 411,28	80 672 445,39
Achats consommés (2) de matières et fournitures	598 559 956,47	25 948,20	598 585 904,67	494 039 430,51
II Autres charges externes	110 155 828,30	196 746,61	110 352 574,91	108 878 939,71
Impôts et taxes	7 925 771,37		7 925 771,37	7 539 096,32
Charges de personnel	80 151 234,86		80 151 234,86	79 986 527,33
Autres charges d'exploitation	6 357 142,86		6 357 142,86	6 285 714,29
Dotations d'exploitation	75 105 011,54		75 105 011,54	60 176 643,36
III Total II	920 284 356,68	222 694,81	920 507 051,49	837 578 796,91
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-156 939 857,29	-143 214,81	-157 083 072,10	-51 925 577,64
PRODUITS FINANCIERS	9 473 044,46		9 473 044,46	8 824 955,81
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
IV Gains de change	3 653 133,71		3 653 133,71	1 480 114,15
Intérêts et autres produits financiers	5 654 664,67		5 654 664,67	7 298 118,47
Reprises financières : transfert charges	165 246,08		165 246,08	46 723,19
Total IV	9 473 044,46		9 473 044,46	8 824 955,81
CHARGES FINANCIÈRES	40 892 269,39		40 892 269,39	35 713 050,88
Charges d'intérêts	39 386 402,50		39 386 402,50	33 593 376,77
V Pertes de change	1 325 222,98		1 325 222,98	1 881 951,56
Autres charges financières	169 553,60		169 553,60	72 476,47
Dotations financières	11 090,31		11 090,31	165 246,08
Total V	40 892 269,39		40 892 269,39	35 713 050,88
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	-31 419 224,93		-31 419 224,93	-26 888 095,07
VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)	-188 359 082,22	-143 214,81	188 502 297,03	-78 813 672,71
PRODUITS NON COURANTS	14 135 111,59	1 200 000,00	15 335 111,59	32 230 533,34
Produits des cessions d'immobilisations	8 958 291,48		8 958 291,48	1 224 556,57
Subventions d'équilibre				
VIII REPRISES SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
Autres produits non courants		1 200 000,00	1 200 000,00	8 057 779,97
Reprises non courantes ; transferts de charges	5 176 820,11		5 176 820,11	22 948 196,80
Total VIII	14 135 111,59	1 200 000,00	15 335 111,59	32 230 533,34
CHARGES NON COURANTES	17 328 819,14	68 620,93	17 397 440,07	26 418 153,80
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	10 184 825,13		10 184 825,13	24 450 789,69
IX Subventions accordées				
Autres charges non courantes	7 143 994,01	68 620,93	7 212 614,94	781 797,45
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				1 185 566,66
Total IX	17 328 819,14	68 620,93	17 397 440,07	26 418 153,80
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-3 193 707,55	1 131 379,07	-2 062 328,48	5 812 379,54
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)	-191 552 789,77	988 164,26	-190 564 625,51	-73 001 293,17
XII IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	1 890 698,00		1 890 698,00	1 625 423,00
XII RÉSULTAT NET (XI-XII)	-193 443 487,77	988 164,26	-192 455 323,51	-74 626 716,17
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	786 952 655,44	1 279 480,00	788 232 135,44	826 708 708,42
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	980 396 143,21	291 315,74	980 687 458,95	901 335 424,59
XVI RÉSULTAT NET (Total des produits - Total des charges)	-193 443 487,77	988 164,26	-192 455 323,51	-74 626 716,17



État des Soldes de Gestion (E.S.G)

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

DÉSIGNATION		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
1	Ventes de Marchandises (en l'état)	53 851 742,07	92 186 828,50
2	- Achats revendus de marchandises	42 029 411,28	80 672 445,39
I	= MARGE BRUTES VENTES EN L'ÉTAT	11 822 330,79	11 514 383,11
	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	704 308 061,87	533 703 948,54
3	Ventes de biens et services produits	691 839 782,50	541 146 379,27
4	Variation stocks produits	12 468 279,37	-7 442 430,73
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
	- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	708 938 479,58	602 918 370,22
6	Achats consommés de matières et fournitures	598 585 904,67	494 039 430,51
7	Autres charges externes	110 352 574,91	108 878 939,71
	= VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	7 191 913,08	-57 700 038,57
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	7 925 771,37	7 539 096,32
10	- Charges de personnel	80 151 234,86	79 986 527,33
	= EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	-80 885 093,15	-145 225 662,22
11	+ Autres produits d'exploitation	79 480,00	
12	- Autres charges d'exploitation	6 357 142,86	6 285 714,29
13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	5 184 695,45	159 762 442,23
14	- Dotations d'exploitation	75 105 011,54	60 176 643,36
VI	= RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)	-157 083 072,10	-51 925 577,64
VII	+ RÉSULTAT FINANCIER	-31 419 224,93	-26 888 095,07
VIII	= RÉSULTAT COURANT (+ou-)	-188 502 297,03	-78 813 672,71
	+ RÉSULTAT NON COURANT	-2 062 328,48	5 812 379,54
15	- Impôts sur les résultats	1 890 698,00	1 625 423,00
X	= RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-192 455 323,51	-74 626 716,17
- TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T.F.R)			
1	Résultat net de l'exercice	-192 455 323,51	-74 626 716,17
	Bénéfice +		
	Perte -	192 455 323,51	74 626 716,17
2	+ Dotations d'exploitation (1)	72 050 630,31	55 211 090,31
3	+ Dotations financières (1)		
4	+ Dotations non courantes (1)		1 185 566,66
5	- Reprises d'exploitation (2)		
6	- Reprises financières (2)		
7	- Reprises non courantes (2)	5 176 820,11	22 948 196,80
8	- Produits des cessions d'immobilisation	8 958 291,48	1 224 556,57
9	+ Valeurs nettes d'amortiss. des immo. cédées	10 184 825,13	24 450 789,69
	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	-124 354 979,66	-17 952 022,88
10	- Distributions de bénéfices		
II	= AUTOFINANCEMENT	-124 354 979,66	-17 952 022,88

Tableau de Financement (Modèle Normal)

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

I. SYNTHÈSES DES MASSES DU BILAN	Exercice b	Exercice précédent a	Exercice a - b		
			Emplois c	Ressources d	
Financement permanent	708 802 739,47	940 632 970,93	231 830 231,46		
Moins actif immobilisé	1 048 397 118,60	1 144 135 578,20		95 738 459,60	
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	-339 594 379,13	-203 502 607,27	136 091 771,86		
Actif circulant	623 884 323,25	652 127 814,55		28 243 491,30	
Moins Passif circulant	407 059 479,50	365 266 141,74		41 793 337,76	
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	216 824 843,75	286 861 672,81		70 036 829,06	
TRÉSORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) A - B	-556 419 222,88	-490 364 280,08		66 054 942,80	
II. EMPLOIS ET RESSOURCES		Exercice		Exercice précédent	
		Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE					
AUTOFINANCEMENT (A)		124 354 979,66		17 952 022,88	
+ Capacité d'autofinancement		124 354 979,66		17 952 022,88	
- Distributions de bénéfices					
CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		59 872 920,19		4 224 556,57	
+ Cessions d'immobilisations incorporelles					
+ Cessions d'immobilisations corporelles		8 958 291,48		1 224 556,57	
+ Cessions d'immobilisations financières					
+ Récupérations sur créances immobilisées		50 914 628,71		3 000 000,00	
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)					
+ Augmentations de capital, apports					
+ Subvention d'investissement					
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		15 161 532,93		150 000 000,00	
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		124 354 979,66	75 034 453,12	17 952 022,88	154 224 556,57
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE					
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)		37 411 624,55		171 223 751,27	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles		765 000,00		1 388 191,32	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles		36 646 624,55		168 630 697,28	
+ Acquisitions d'immobilisations financières				3 600,00	
+ Augmentation des créances immobilisées				1 201 262,67	
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)					
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)		49 359 620,77		35 334 047,94	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)				53 328 916,38	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)		86 771 245,32		259 886 715,59	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)				70 036 829,06	68 427 319,41
IV. VARIATION DE LA TRÉSORERIE				66 054 942,80	55 186 862,49
TOTAL GÉNÉRAL		211 126 224,98	211 126 224,98	277 838 738,47	277 838 738,47

EXPLICATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

L'exercice a été marqué par un environnement de marché défavorable, caractérisé par une baisse moyenne de 8% des prix du PVC par rapport à l'année antérieure, dans un contexte continu de pression concurrentielle accrue et d'importations soutenues ainsi que de pression sur les marges opérationnelles, s'inscrivant dans la continuité des tendances observées sur le marché en 2024.

Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires et l'amélioration des coûts de production grâce à la réduction des consommations spécifiques, le résultat net réalisé se solde par une perte de 192.5 MDH, ce qui représente une dégradation de 117.8 MDH rapport à l'exercice 2024. Ceci provient principalement de :

- La reprise d'exploitation exceptionnelle de 155 MDH constatée en 2024, relative aux frais préalables au démarrage et aux charges supportées pendant les phases de stabilisation et de mise en service
- La hausse des charges financières et en conséquence, la dégradation du résultat financier de 5 MDH
- La dégradation du résultat non courant de 8 MDH.

PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

I- Actif immobilisé

A- Évaluation à l'entrée

1. Immobilisations en non valeurs

- La valeur d'entrée est constituée par le coût de revient de l'immobilisation.

2. Immobilisations incorporelles

- La valeur d'entrée est constituée par le coût de revient de l'immobilisation.

3. Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

4. Immobilisations financières

- Sont portées dans ce poste de bilan, les sommes payées pour l'acquisition des titres de participation, ainsi que pour les dépôts et cautionnements.
- Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'entrée au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.
- À la clôture, les titres de participation sont évalués à la valeur actuelle estimée en fonction de la quote-part dans la situation nette ou de la valeur d'utilité.
- La valeur d'utilité est estimée principalement sur la base de la méthodes des flux futurs actualisés.
- Si la valeur actuelle ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable des titres détenus, une provision pour dépréciation est enregistrée. Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques "créances immobilisées"
- Les créances rattachées aux titres sont appréciées suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.

B- Corrections des valeurs

1. Méthodes d'amortissements

- Les méthodes d'amortissement pratiquées sont les méthodes prévues par les règles fiscales en vigueur pour chaque catégorie d'immobilisation

2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

- Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3. Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

- Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

II- Actif circulant

A- Évaluation à l'entrée

1. Stocks

- La méthode d'évaluation du Stock à la fin d'exercice est la méthode du prix moyen pondéré (PMP)

2. Créances

- Les créances sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

3. Titres et valeurs de placement

- Les titres et valeurs de placement sont estimés à la date de clôture au cours de la valeur à la date de fin d'exercice.

B- Création des valeurs

1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

- Matières premières et consommables : selon la décision de l'utilisateur
- Produits finis: Écart entre le coût de revient et le prix de vente
- Produits semis-finis : impact de l'écart PV/CR du PVC sur le stock MVC/DCE
- Créances: Les créances contentieuses sont dépréciées en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement.
- Titres et valeurs de placement: Par différence entre le cours de comptabilisation et le cours moyen de fin d'exercice.

2. Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

- Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

III- Financement permanent

1. Méthodes de réévaluation

- Les capitaux propres et dettes de financement sont inscrites à leur valeur nominale.

2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées

- Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3. Dettes de financement permanent

- Les dettes de financement sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.

4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges

- Une provision pour risques et charges ESG est constituée pour faire face à la charge future ou au risque créés au cours de l'exercice.

5. Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

- Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

IV- Passif circulant (Hors trésorerie)

1. Dettes du passif circulant

- Les dettes du passif circulant sont inscrites pour leur montant nominal.

2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges

- Une provision pour risques et charges est constituée pour faire face à la charge future ou au risque créés au cours de l'exercice.

3. Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

- Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

V- Trésorerie

1. Trésorerie - Actif

- La trésorerie est comptabilisée à la date de son engagement. La société utilise le rapprochement bancaire pour rapprocher ses soldes comptables aux soldes bancaires.

2. Trésorerie - Passif

- La trésorerie est comptabilisée à la date de son engagement. La société utilise le rapprochement bancaire pour rapprocher ses soldes comptables aux soldes bancaires.

3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

- Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

État des Dérogations

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
INDICATION DES DEROGATIONS		
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

État des Changements de Méthodes

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I. CHANGEMENT AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION		
	NEANT	
II. CHANGEMENT AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION		
	NEANT	

Détail des Non-Valeurs

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Compte Principal	Intitulé	Montant
211	FRAIS PRELIMINAIRES	
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalables au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
212	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	134 498 586,04
2121	Frais d'acquisitions des immobilisations	
2125	Frais d'émission des emprunts	
2128	Autres charges à répartir	134 498 586,04
213	PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	
2130	Primes de remboursements des obligations	
TOTAL		134 498 586,04



Tableau des Immobilisations autres que Financières

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Nature	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle- même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	134 498 586,04							134 498 586,04
* Frais préliminaires								
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	134 498 586,04							134 498 586,04
* Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	79 410 037,08	765 000,00						80 175 037,08
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	79 410 037,08							79 410 037,08
* Fonds commercial								
* Autres immobilisations incorporelles		765 000,00						765 000,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 731 935 597,67	36 646 624,55		9 783 471,28	8 899 158,46	1 200 000,00	9 783 471,28	1 758 483 063,76
* Terrains	3 178 784,20							3 178 784,20
* Constructions	100 613 464,17	1 824 424,25						102 437 888,42
* Installat. techniques, matériel et outillage	1 578 848 550,77	14 991 039,96		9 783 471,28		1 200 000,00	9 783 471,28	1 602 423 062,01
* Matériel de transport	16 287 217,43							16 287 217,43
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	16 408 277,59	239 240,27						16 647 517,86
* Autres immobilisations corporelles	399 574,60	18 500,00						418 074,60
* Immobilisations corporelles en cours	16 199 728,91	19 573 420,07			8 899 158,46			17 090 519,24
TOTAL GÉNÉRAL	1 945 844 220,79	37 411 624,55		9 783 471,28	8 899 158,46	1 200 000,00	9 783 471,28	1 973 156 686,88

Tableau des Amortissements

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Nature	Cumul début exercice		Dotation de l'exercice		Amortissement sur les immobilisations sorties		Cumul d'amortissement en fin d'exercice	
	1	2	3	4	5	6	7 = 1 + 2 - 3	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS		43 133 650,73		26 899 717,36				70 033 368,09
* Frais préliminaires								
* Charges à répartir sur plusieurs exercices		43 133 650,73		26 899 717,36				70 033 368,09
* Primes de remboursement des obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		31 057 947,05		3 514 658,95				34 572 606,00
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques droits et valeurs similaires		31 057 947,05		3 514 658,95				34 572 606,00
* Fonds commercial								
* Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 144 321 892,58		41 636 254,30		13 333,63		1 185 944 813,25
* Terrains								
* Constructions		57 885 660,65		3 650 669,12				61 536 329,77
* Installations techniques; matériel et outillage		1 055 622 904,08		37 035 704,72		13 333,33		1 092 645 275,47
* Matériel de transport		16 205 910,38		27 473,70				16 233 384,08
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers		14 281 715,14		877 308,82		0,30		15 159 023,66
* Autres immobilisations corporelles		325 702,33		45 097,94				370 800,27
* Immobilisations corporelles en cours								
TOTAL GÉNÉRAL		1 218 513 490,36		72 050 630,61		13 333,63		1 290 550 787,34



Tableau des Plus ou Moins Values sur Cessions ou Retraits d'Immobilisations

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur net d'amortissements	Prix de cession	Plus Values	Moins values
01/01/2025	233	1 200 000,00	13 333,33	1 186 666,67	0,00	0,00	1 186 666,67
14/02/2025	239	4 546 545,60	0,00	4 546 545,60	4 608 497,33	61 951,73	0,00
31/03/2025	239	4 352 612,86	0,00	4 352 612,86	4 349 794,15	0,00	2 818,71
31/12/2025	251	99 000,00	0,00	99 000,00	0,00	0,00	99 000,00

Tableau des Titres de Participation

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Raison sociale de la société émettrice	N° IF	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
DIMATIT	1067819	INDUSTRIE	128 353 950,00	46,50	291 843 920,35	291 843 920,35	31/12/2025	252 464 501,26	-14 090 651,72	0,00
Total			128 353 950,00	--	291 843 920,35	291 843 920,35	--	252 464 501,26	-14 090 651,72	0,00

Tableau des Provisions

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Nature	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	447 000,00							447 000,00
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	5 795 269,62						5 176 820,11	618 449,51
SOUS TOTAL (A)	6 242 269,62						5 176 820,11	1 065 449,51
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	13 859 212,06	3 054 381,23			4 965 553,05			11 948 040,24
5. Autres Provisions pour risques et charge	165 246,08			11 090,31			165 246,08	11 090,31
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	14 024 458,14	3 054 381,23		11 090,31	4 965 553,05		165 246,08	11 959 130,55
TOTAL (A+B)	20 266 727,76	3 054 381,23		11 090,31	4 965 553,05		5 176 820,11	13 024 580,06

Tableau des Créances

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'État et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
De l'Actif Immobilisé	74 394 298,71	73 947 298,71		447 000,00		9 762 634,04	61 897 808,56	
- Prêts immobilisés	1 768 696,47	1 321 696,47		447 000,00				
- Autres créances financières	72 625 602,24	72 625 602,24				9 762 634,04	61 897 808,56	
De l'actif circulant	430 397 249,75		419 724 858,73	10 672 391,02		107 619 765,79	132 020 279,90	132 213 173,58
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	2 165 282,08		2 165 282,08					
- Clients et comptes rattachés	326 608 332,77		315 935 941,75	10 672 391,02		20 786 702,02	127 203 600,27	128 506 173,58
- Personnel	1 370 886,41		1 370 886,41					
- État	86 833 063,77		86 833 063,77			86 833 063,77		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	4 860 742,50		4 860 742,50				4 816 679,63	3 707 000,00
- Compte de régularisation actif	8 558 942,22		8 558 942,22					
Totaux	504 791 548,46	73 947 298,71	419 724 858,73	11 119 391,02		117 382 399,83	193 918 088,46	132 213 173,58



Tableau des Dettes

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Dettes	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE FINANCEMENT	173 112 690,47	173 112 690,47						
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	173 112 690,47	173 112 690,47						
DU PASSIF CIRCULANT	406 421 035,69		283 358 636,53	123 062 399,16	62 363 580,54	66 743 784,55	82 555 331,45	56 191 085,50
- Fournisseurs et comptes rattachés	337 742 082,86		214 679 683,70	123 062 399,16	62 363 580,54	10 827 036,90	82 345 044,72	56 191 085,50
- Clients créditeurs, avances et acomptes	237 713,16		237 713,16					
- Personnel	1 354 755,32		1 354 755,32					
- Organismes sociaux	8 929 670,19		8 929 670,19			8 929 670,19		
- État	46 987 077,46		46 987 077,46			46 987 077,46		
- Comptes d'associés	210 286,73		210 286,73				210 286,73	
- Autres créanciers	10 941 809,27		10 941 809,27					
- Comptes de régularisation - Passif	17 640,70		17 640,70					
Totaux	579 533 726,16	173 112 690,47	283 358 636,53	123 062 399,16	62 363 580,54	66 743 784,55	82 555 331,45	56 191 085,50

Tableau des Sûretés Réelles Données ou Reçues

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Tiers Débiteurs ou Tiers Crédeurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2) (3)	V.N.C. de la sûreté donnée
SÛRETÉ DONNÉE					
ATTIJARI Wafa Bank	30 000 000,00	NANTISSEMENT	3/9/2024	FONDS DE COMMERCE	30 000 000,00
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	100 000 000,00	NANTISSEMENT	18/10/2020	FONDS DE COMMERCE	100 000 000,00
ATTIJARIWafa Bank	150 000 000,00	NANTISSEMENT	23/12/2024	CRÉANCES	150 000 000,00
CIH	45 000 000,00	NANTISSEMENT	2/1/2025	FOND DE COMMERCE	45 000 000,00
SÛRETÉ REÇUE					

Engagements Financiers Reçus ou Donnés Hors Opérations de Crédit-Bail

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
IMPORTATIONS TEMPORAIRES	772 745,00	772 745,00
CRÉDIT D'ENLÈVEMENT	14 000 000,00	14 000 000,00
LETTRES DE GARANTIE	727 093,00	727 093,00
EXPORTATIONS TEMPORAIRES	664 808,00	585 514,00
CAUTIONS DIVERSES	56 336 638,50	36 350 639,50
ADMISSION TEMPORAIRES	602 994,94	682 288,94



Tableau des Biens en Credit-Bail

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

RUBRIQUES	Date de la première échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amort ^o du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin du contrat	Observations
							A moins d'un an	A plus d'un an		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
UNITE D'EVAPORATION CRYONORM	05/12/2020	60	3 248 043,04	10	3 020 019,74	691 054,76	0,00	0,00	32 480,43	
ECHANGEUR & REACTEUR CHLORATION	25/12/2020	60	1 264 091,62	10	1 160 032,28	284 264,57	0,00	0,00	12 640,92	
ECHANGEURS TUBULAIRE WELDERS	25/12/2020	60	3 791 363,06	10	3 479 259,76	852 588,59	0,00	0,00	37 913,63	
MATERIEL AEROREFRIGERANT	25/12/2020	60	1 932 006,17	10	1 772 964,25	438 555,06	0,00	0,00	19 320,06	
ECHANGEUR TUBULAIRE	05/04/2021	60	907 300,11	10	772 589,74	207 328,40	51 117,60	0,00	9 073,00	
CONDENSEUR & ECHANGEUR TUBULAIRES	25/04/2021	60	11 538 798,86	10	9 685 783,15	2 636 747,10	650 099,97	0,00	115 387,99	
ENSEMBLE DE MATERIEL DE PRODUCTION	05/12/2021	60	4 689 244,28	10	3 288 497,75	1 071 545,72	968 710,05	0,00	46 892,44	
ACC NOUVELLE SECTION MVC PROPAC	05/12/2021	60	15 350 544,79	10	10 765 110,82	3 507 774,46	3 171 135,22	0,00	153 505,45	
BAC SECTION OXYCLORATION	05/12/2021	60	5 011 361,00	10	3 514 393,48	1 145 153,07	1 035 253,34	0,00	50 113,61	
COMPRESSION DES GAZ RECYCLES	25/12/2021	60	12 574 232,02	10	8 665 772,60	2 873 355,67	2 597 601,27	0,00	125 742,32	
COLONNE DE QUENCH SCIF	25/12/2021	60	1 124 166,00	10	774 740,47	256 884,76	232 231,67	0,00	11 241,66	
BALLONS	25/12/2021	60	2 942 006,00	10	1 999 737,70	663 014,64	607 763,42	0,00	29 420,06	
REACTEUR ET BAC	25/12/2021	60	2 422 467,00	10	1 669 489,20	553 561,29	500 436,31	0,00	24 224,67	
2 FILTRES DE BOUILLIE	25/12/2021	60	945 179,97	10	651 388,80	215 984,40	195 256,49	0,00	9 451,80	
Sous-Total			67 740 803,92	--	51 219 779,74	15 397 812,49	10 009 605,34	0,00	677 408,04	
ENSEMBLE DE MATERIEL DE PRODUCTION	10/01/2022	60	13 931 429,92	10	9 466 073,71	3 183 490,56	3 139 606,56	0,00	139 314,16	
3 MELANGEURS AVEC EQUIPEMENTS	01/02/2022	60	18 498 196,43	10	12 267 935,61	4 227 048,80	4 168 779,48	347 398,29	184 982,00	
ANALYSEUR DE PRODUIT	01/02/2022	60	18 699 912,69	10	12 398 009,74	4 273 143,20	4 214 238,48	351 186,54	186 999,00	
3 CHARIOTS ELEVATEURS	25/03/2022	60	768 000,00	5	483 593,26	175 496,76	173 077,56	28 846,26	7 680,00	
2 LIGNES DE COMPOUNDAGE PVC	01/08/2022	60	8 158 274,99	10	4 491 257,80	1 864 258,89	1 838 560,32	1 072 493,52	81 583,00	
2 CHARIOTS ELEVATEURS	01/08/2022	60	710 000,00	5	390 725,39	162 243,06	160 006,56	93 337,16	7 100,00	
FORD TRANSIT L2 H2 EN AMBULANCE	05/10/2022	48	381 180,00	5	234 139,45	104 642,64	78 481,98	0,00	3 811,80	
ENSEMBLE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS	05/12/2022	60	21 062 380,95	10	9 957 742,73	4 812 993,90	4 746 647,40	4 351 093,45	210 623,81	
GROUPE FRIGO TROPICALISE MODELE	25/12/2022	60	1 456 148,23	10	670 785,76	332 746,43	328 159,56	300 812,93	14 561,48	
ENSEMBLE DES EQUIPEMENTS ET MATEREILS	25/12/2022	60	2 732 769,67	10	1 258 871,20	624 468,98	615 860,76	564 539,03	27 327,70	
ENSEMBLE DES EQUIPEMENTS ET MATEREILS	25/12/2022	60	540 915,23	10	249 176,71	123 605,28	121 901,40	111 742,95	5 409,15	
BALANCES ENSACHEUSES POUR PVC GRANULES	31/12/2022	60	371 738,57	10	170 118,12	84 946,46	83 775,48	83 775,48	3 717,39	
Sous-Total			155 051 750,60	--	103 258 209,22	35 366 897,45	29 678 700,88	7 305 225,61	1 550 517,53	



Tableau des Biens en Credit-Bail (Suite)

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

RUBRIQUES	Date de la première échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amort ^o du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin du contrat	Observations
							A moins d'un an	A plus d'un an		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
FIAT PROFESSIONAL DUCATO	25/05/2023	60	252 300,83	5	92 900,61	58 082,40	58 082,40	77 443,20	2 523,01	
LIGNE DE COMPOUNDAGE PVC CABLE ET SOUPLE	31/10/2023	60	4 191 316,96	10	1 125 720,29	964 511,53	951 308,88	1 664 790,54	41 913,17	
ELEMENT COMPLET POUR ELECTROLYSE	25/11/2023	60	1 306 668,43	10	338 750,71	308 478,13	304 362,12	557 997,22	13 066,68	
ARMOIRES ÉLECTRIQUE	30/11/2023	60	2 170 000,00	10	555 773,50	512 293,26	505 457,76	926 672,56	21 700,00	
UNITE COMPLETE D ELECTROLYSE	15/12/2023	60	52 415 716,02	10	12 930 207,89	11 977 588,63	11 812 479,12	22 640 584,98	524 157,16	
SYSTÈME D EXTINCTION D INCENDIE	25/12/2023	60	4 598 014,89	10	1 102 773,06	1 085 498,63	1 071 014,88	2 052 778,52	45 980,15	
FOURNITURE ET POSE LOT DE TUYAUTERIE	25/12/2023	60	686 693,12	10	164 694,30	162 114,44	159 951,36	306 573,44	6 866,93	
POMPE A ROTOR NOYE MONOCELLU	25/03/2024	60	868 273,82	10	154 947,24	204 981,98	202 246,92	438 201,66	8 682,74	
VANNE A BOISSEAU CONIQUE SIEGE	25/03/2024	60	356 282,75	10	63 580,19	84 111,17	82 988,88	179 809,24	3 562,83	
ARMOIRES ÉLECTRIQUES	20/12/2024	48	1 419 000,00	10	33 337,83	383 015,53	400 053,96	766 770,09	14 190,00	
SPECTROMETRE D EMISSION ICP	20/12/2024	48	1 200 000,00	10	28 192,67	323 903,22	338 312,04	648 431,41	12 000,00	
MEMBRANES NAFION	15/02/2025	48	4 608 497,33	10	0,00	1 136 851,17	1 299 258,48	2 706 788,50	46 084,97	
MATERIEL	15/04/2025	48	4 349 794,15	10	0,00	868 645,51	1 226 323,08	2 759 226,93	43 498,07	
TOTAL			233 474 308,90	--	119 849 087,51	53 436 973,05	48 090 540,76	43 031 293,90	2 334 743,24	



Détail des Postes du C.P.C.

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CHARGES D'EXPLOITATION		
- Achats revendus de marchandises	42 029 411,28	80 672 445,39
611 * Achats de marchandises	35 265 562,95	79 021 637,11
Variation des stocks de marchandises (±)	6 763 848,33	1 650 808,28
Total	42 029 411,28	80 672 445,39
- Achats consommés de matières et fournitures	598 585 904,67	494 039 430,51
* Achat de matières premières	274 511 067,43	228 409 570,39
*Variation des stocks de matières premières (+/-)	26 193 002,19	-7 040 657,94
612 * Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	159 290 539,19	151 774 864,91
Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+/-)	-1 376 050,81	-633 296,51
* Achats non stockés de matières et de fournitures	139 939 646,67	121 528 949,66
* Achats de travaux, études et prestations de services	27 700,00	
Total	598 585 904,67	494 039 430,51
*Autres charges externes	110 352 574,91	108 878 939,71
* Locations et charges locatives	4 056 803,23	4 168 802,46
* Redevances de crédit-bail	53 436 973,06	55 017 586,03
* Entretien et réparations	9 805 482,90	9 471 044,14
* Primes d'assurances	5 603 343,77	5 842 111,61
* Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	15 777 423,39	12 979 173,74
613/614 * Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 187 317,99	4 903 284,44
* Redevances pour brevets, marques, droits.....	1 759 508,15	
*Transports	12 562 567,73	11 539 772,46
* Déplacements, missions et réceptions	704 430,01	1 007 876,58
* Reste du poste des autres charges externes	4 458 724,68	3 949 288,25
Total	110 352 574,91	108 878 939,71
* Charges de personnel	80 151 234,86	79 986 527,33
* Rémunération du personnel	58 722 593,09	57 608 050,41
617 * Charges sociales	16 573 463,52	16 736 650,14
* Reste du poste des charges de personnel	4 855 178,25	5 641 826,78
Total	80 151 234,86	79 986 527,33
- Autres charges d'exploitation	6 357 142,86	6 285 714,29
* Jetons de présence	1 357 142,86	1 285 714,29
618 * Pertes sur créances irrécouvrables		
* Reste du poste des autres charges d'exploitation	5 000 000,00	5 000 000,00
Total	6 357 142,86	6 285 714,29
CHARGES FINANCIÈRES		
* Autres charges financières	169 553,60	72 476,47
638 * Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
* Reste du poste des autres charges financières	169 553,60	72 476,47
TOTAL	169 553,60	72 476,47
CHARGES NON COURANTES		
- Autres charges non courantes	7 212 614,94	781 797,45
* Pénalités sur marchés et débits	31 119,71	65 609,51
* Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	6 741 743,27	400 192,00
658 * Pénalités et amendes fiscales et pénales		
* Créances devenues irrécouvrables		6 510,93
* Reste du poste des autres charges non courantes	439 751,96	309 485,01
Total	7 212 614,94	781 797,45

Détail des Postes du C.P.C.(suite)

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	53 851 742,07	92 186 828,50
Ventes de marchandises au Maroc	44 653 039,87	84 297 320,40
711 Ventes de marchandises à l'étranger		
Reste du poste des ventes de marchandises	9 198 702,20	7 889 508,10
Total	53 851 742,07	92 186 828,50
Ventes de biens et services produits	691 839 782,50	541 146 379,27
Ventes de biens au Maroc	691 839 782,50	541 146 379,27
Ventes de biens à l'étranger		
712 Ventes des services au Maroc		
Ventes des services à l'étranger		
Redevances pour brevets, marques, droits..		
Reste du poste des ventes et services produits		
Total	691 839 782,50	541 146 379,27
Variation des stocks de produits	12 468 279,37	-7 442 430,73
Variation des stocks des biens produits (+/-)	3 195 929,00	-5 470 610,84
713 Variation des stocks des services produits (+/-)	9 232 404,58	-2 226 141,71
Variation des stocks des produits en cours (+/-)	39 945,79	254 321,82
Total	12 468 279,37	-7 442 430,73
Autres produits d'exploitation	79 480,00	
718 Jetons de présence reçus		
Reste du poste des produits divers	79 480,00	
Total	79 480,00	
Reprises d'exploitation transferts de charges	5 184 695,45	159 762 442,23
719 Reprises	4 965 553,05	1 474 783,14
Transferts de charges	219 142,40	158 287 659,09
Total	5 184 695,45	159 762 442,23
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et autres produits financiers	5 654 664,67	7 298 118,47
Intérêts et produits assimilés	5 654 664,67	1 597 351,40
738 Revenus des créances rattachées à des participations		5 700 767,07
Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement		
Reste du poste intérêts et autres produits financiers		
Total	5 654 664,67	7 298 118,47

Passage du Résultat Net Comptable au Résultat Net Fiscal

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

INTITULÉS	MONTANT (+)	MONTANT (-)
I. RESULTAT NET COMPTABLE		
Bénéfice net		
Perte nette		192 455 323,51
II. REINTEGRATIONS FISCALES	6 329 323,24	
REINTEGRATIONS FISCALES COURANTES	1 100 065,13	
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	222 694,81	
CADEAUX	6 166,70	
DONS NON DEDUCTIBLES	175 650,00	
REDEVANCE LOCATION VOITURE	68 200,12	
ECART DE CONVERSION PASSIF 2025	627 353,50	
REINTEGRATIONS FISCALES NON COURANTES	5 229 258,11	
COTISATION MINIMALE	1 890 698,00	
PENALITES & AMENDES FISCALES	1 781 862,42	
CHARGES NON COURANTES NON DEDUCTIBLES (CANTINE)	371 131,03	
PENALITES CNSS	1 185 566,66	
III. DEDUCTIONS FISCALES		1 764 912,87
DEDUCTIONS FISCALES COURANTES		579 346,21
ECART DE CONVERSION PASSIF 2024		579 346,21
DEDUCTIONS FISCALES NON COURANTES		1 185 566,66
PROVISION PENALITES CNSS		1 185 566,66
Total	6 329 323,24	194 220 236,38
IV. RESULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1> T2 (A)		
Déficit brut fiscal si T2> T1 (B)		187 890 913,14
V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal (A - C) (OU)		
. Déficit net fiscal (B)		
		187 890 913,14
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES	88 748 006,97	
VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER	110 587 318,92	
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2	41 307 531,80	
Exercice n-1	69 279 787,12	

Détermination du Résultat Courant Après Impôts

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après C.P.C (+/-)	-188 502 297,03
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	1 100 065,13
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	579 346,21
Résultat courant théoriquement imposable (=)	-187 981 578,11
Impôt théorique sur résultat courant (-)	1 890 698,00
Résultat courant après impôts (=)	-190 392 995,03



Détail de La Taxe sur La Valeur Ajoutée

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Nature	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations T.V.A de l'exercice	Solde fin d'exercice
	(1)	(2)	(3)	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	46 538 249,71	148 512 455,63	149 509 873,78	45 540 831,56
B. T.V.A. Récupérable	35 411 512,28	134 266 024,18	130 198 187,69	39 479 348,77
sur charges	30 880 404,98	129 867 469,90	123 639 542,18	37 108 332,70
sur immobilisations	4 531 107,30	4 398 554,28	6 558 645,51	2 371 016,07
C. T.V.A. dûe ou crédit de T.V.A = (A - B)	11 126 737,43	14 246 431,45	19 311 686,09	6 061 482,79

PASSIF ÉVENTUEL

Conformément à la réglementation en vigueur, les exercices 2024-2025 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales de la SNEP au titre de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée relatives à cet exercice peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration fiscale et demeurent sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

Les déclarations sociales de la CNSS pourraient faire l'objet d'un contrôle et de rappels éventuels de cotisations.

Capital Social

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Principaux associés		Ident. Fiscal	N° C.N.I.	N° C.E.	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nomin. de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
Nom, prénom	Associés					Ex. N - 1	Actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
HOLDING YNNA	HOLDING YNNA	01067377			233 BD MOHAMED V CASABLANCA	1 509 976	1 509 976	100	150 997 600,00	0,00	150 997 600,00
HERITIERS FEU MILOUD CHAABI	HERITIERS FEU MILOUD CHAABI	0	G89008		R. LALLA MERIEM SOUISSI RABAT	15	15	100	1 500,00	0,00	1 500,00
M. MOHAMED CHAABI	M. MOHAMED CHAABI		G3452		797 BIR RAMI EST KENITRA	3	3	100	300,00	0,00	300,00
M. MOHAMED IRAQI	M. MOHAMED IRAQI		B318045		6 RUE 1 CITE ERRAHA ANFA CASABLANCA	3	3	100	300,00	0,00	300,00
M. OMAR CHAABI	M. OMAR CHAABI		G235919		15 AV MED VI SOUISSI RABAT	3	3	100	300,00	0,00	300,00
M. MOHAMED REGBA	M. MOHAMED REGBA		A69076		687 RUE MADKOURI BIR RAMI KENITRA	3	3	100	300,00	0,00	300,00
FLOTTANT EN BOURSE	FLOTTANT EN BOURSE			XXX		889 997	889 997	100	88 999 700,00	0,00	88 999 700,00
Total						2 400 000	2 400 000	--	240 000 000,00	0,00	240 000 000,00

Tableau d'Affectation des Résultats Intervenues au cours de l'Exercice

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
Décision du 24/06/2025		Réserve légale	
Report à nouveau	438 153 639,17	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	-74 626 716,17	Dividendes	
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	363 526 923,00
TOTAL A	363 526 923,00	TOTAL B	363 526 923,00



Résultats et autres Éléments Caractéristiques de l'Entreprise au cours des Trois Derniers Exercices

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Nature des Indications	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	737 217 903,04	636 161 987,69	470 606 381,54
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	794 476 380,91	633 333 207,77	745 691 524,57
2. Résultat avant impôts	- 47 658 479,39	- 73 001 293,17	- 190 564 625,51
3. Impôts sur les résultats	9 101 112,78	1 625 423,00	1 890 698,00
4. Bénéfices distribués (y compris les tantièmes) de l'exercice précédent	38 400 000,00		
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	618 913 231,34	562 153 639,17	487 526 923,00
RÉSULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
Résultat net par action ou part sociale de l'exercice			
Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent			
PERSONNEL			
Montant des salaires bruts de l'exercice	57 914 701,88	57 608 050,41	58 722 593,09
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	409	405	399

Tableau des Opérations en Devises Comptabilisées pendant l'Exercice

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Nature	Entrée Contre Valeur en Dirhams	Sortie Contre Valeur en Dirhams
Financement permanent		
Immobilisations brutes		11 902 240,32
Rentrées sur immobilisations		
Remboursement des dettes de financement		
Produits		
Charges		238 194 399,58
ACHAT MATIÈRES PREMIÈRES ET CONSOMMABLE		238 194 399,58
TOTAL DES ENTRÉES		
TOTAL DES SORTIES		250 096 639,90
BALANCE DEVICES	250 096 639,90	
TOTAL (ÉGALITÉ)	250 096 639,90	250 096 639,90

Datations Et Événements Postérieurs

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Date de clôture(1) 31/12/2025

Date d'établissement des états de synthèse (2) 30/03/2026

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délais réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIÈRE COMMUNICATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

INDICATION DES ÉVÉNEMENTS

Événements favorables

Événements dé-favorables



État Détaillé des Stocks

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

STOCKS	STOCK FINAL			STOCK INITIAL			Variation de stock en valeur (+ ou -)
	Montant brut	Provision pour dépréciation	Montant net	Montant brut	Provision pour dépréciation	Montant net	
	1	2	3	4	5	6	
I. STOCKS APPROVISIONNEMENT							
1- Biens et produits destinés à la revente en l'état	591 942,38		591 942,38	7 355 790,71		7 355 790,71	6 763 848,33
* Biens immeubles							
* Biens meubles	591 942,38		591 942,38	7 355 790,71		7 355 790,71	6 763 848,33
2- Biens et Matières Premières destinés aux activités de production et de transformation	170 121 812,54		170 121 812,54	190 745 536,37		190 745 536,37	20 623 723,83
3- Matières premières	81 335 249,85		81 335 249,85	104 332 323,04		104 332 323,04	22 997 073,19
4- Matières consommables	4 301 843,18		4 301 843,18	5 336 615,69		5 336 615,69	1 034 772,51
5 - Pièces détachées	84 425 357,35		84 425 357,35	81 047 458,64		81 047 458,64	-3 377 898,71
6- Carburants, lubrifiants pour véhicules de transport	59 362,16		59 362,16	29 139,00		29 139,00	-30 223,16
- Emballage	2 188 928,65		2 188 928,65	3 186 227,20		3 186 227,20	997 298,55
7 * récupérables							
8 * vendus							
9 * perdus	2 188 928,65		2 188 928,65	3 186 227,20		3 186 227,20	997 298,55
10- Total stocks approvisionnement	172 902 683,57		172 902 683,57	201 287 554,28		201 287 554,28	28 384 870,71
II. STOCK EN COURS PRODUCTION DE BIENS ET SERVICE							
11- Produits en cours	294 267,61		294 267,61	254 321,82		254 321,82	-39 945,79
12- Études en cours							
13- Travaux en cours							
14- Services en cours							
15- Total Stocks des en cours	294 267,61		294 267,61	254 321,82		254 321,82	-39 945,79
III. STOCK PRODUITS FINIS							
16- Produits finis	32 111 042,25	3 054 381,23	29 056 661,02	22 825 757,67	4 965 553,05	17 860 204,62	-11 196 456,40
17- Biens finis	116 030,00		116 030,00	168 910,00		168 910,00	52 880,00
18- Total Stocks Produits et Biens finis	32 227 072,25	3 054 381,23	29 172 691,02	22 994 667,67	4 965 553,05	18 029 114,62	-11 143 576,40
IV. STOCK PRODUITS RÉSIDUELS							
19- Déchets							
20- Rebut							
21- Matières de récupération							
22- Total Stocks Produits résiduels							
23- TOTAL GÉNÉRAL (ligne 10+15+18+22)	205 424 023,43	3 054 381,23	202 369 642,20	224 536 543,77	4 965 553,05	219 570 990,72	17 201 348,52

COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF (En milliers MAD)	Bilan consolidé 31 décembre 2025	Bilan consolidé 31 décembre 2024	Variation
Actif immobilisé	1 071 989	1 204 589	-132 600
Écart d'acquisition	-	9 528	-9 528
Immobilisations incorporelles	110 068	138 403	-28 335
Immobilisations corporelles	747 442	784 702	-37 260
Immobilisations financières	73 948	124 961	-51 014
Titres mis en équivalence	140 531	146 995	-6 464
Actif circulant	638 404	660 949	-22 545
Stocks et en cours	202 370	219 571	-17 201
Clients et comptes rattachés	317 715	306 080	11 634
Impôts différés actifs	13 268	7 784	5 484
Autres créances et comptes de régularisation	103 789	126 311	-22 522
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	1 262	1 202	60
TOTAL DE L'ACTIF	1 710 393	1 865 537	-155 144

PASSIF (En milliers MAD)	Bilan consolidé 31 décembre 2025	Bilan consolidé 31 décembre 2024	Variation
CAPITAUX PROPRES			-
- Capital	240 000	240 000	-
- Réserves consolidées	432 237	476 048	-43 811
- Résultats consolidés	-185 186	-43 811	-141 375
Capitaux propres part du Groupe	487 051	672 236	-185 185
Intérêts minoritaires	-	-	-
Total Capitaux propres	487 051	672 236	-185 185
Passifs à long terme	259 237	337 212	-77 976
Dettes financières à long terme	258 619	331 417	-72 798
Subvention reçue	-	-	-
Provisions pour risques et charges	618	5 795	-5 177
Passif circulant	964 105	856 089	108 016
Fournisseurs et comptes rattachés	337 743	304 252	33 491
Autres dettes et comptes de régularisation	68 681	60 271	8 410
Impôts différés passifs	-	-	-
Trésorerie passif	557 681	491 566	66 115
TOTAL DU PASSIF	1 710 393	1 865 537	-155 144

Compte de produits et de charges

AU 31 DÉCEMBRE 2025

(En milliers MAD)	Résultat consolidé 31 décembre 2025	Résultat consolidé 31 décembre 2024	Variation
Chiffre d'affaires	745 692	633 333	112 359
Variation de stocks de produits	12 468	-7 442	19 910
Autres produits d'exploitation	5 264	159 762	-154 498
Achats consommés	-640 615	-574 712	-65 903
Charges externes	-57 172	-54 389	-2 783
Charges de personnel	-80 151	-79 987	-164
Autres charges d'exploitation	-6 357	-6 286	-71
Impôts et taxes	-7 924	-7 539	-385
Dotations d'exploitation	-104 934	-89 497	-15 437
Résultat d'exploitation	-133 729	-26 755	-106 974
Charges et produits financiers	-36 997	-33 463	-3 534
Résultat courant des entreprises intégrées	-170 726	-60 218	-110 508
Charges et produits non courants	-2 062	5 812	-7 874
Impôts sur les résultats	3 594	19 892	-16 298
Impact changement du taux d'IS sur exercices antérieurs	-	-	-
Résultat net des entreprises intégrées	-169 194	-34 515	-134 679
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-6 464	231	-6 695
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-9 528	-9 528	-0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-185 186	-43 811	-141 375
Intérêts minoritaires	-	-	-
Résultat net (Part du groupe)	-185 186	-43 811	-141 375
Résultat par action	-77.16	-18.25	-58.91

Tableau des flux de trésorerie consolidés

AUX 31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024

(En milliers MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net des entreprises intégrées	-169 194	-34 514
Élimination des charges et produits nets sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité	-	-
- Dotations aux amortissements	101 978	80 540
- Charges / produits sans effet sur la trésorerie	-4 049	5 455
- Charges d'intérêts	-	-
- Variation des impôts différés	-5 484	-21 517
- Plus ou moins values de cession	-	-
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	-76 749	29 965
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	64 251	67 868
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-12 498	97 832
Acquisition d'immobilisations corporelles	-36 647	-172 474
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-765	-54 717
Cession d'immos corporelles	-	1 225
Cession de titres de sociétés mises en équivalence	-	-
Acquisition de titres de société consolidée	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-37 412	-225 966
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Subventions reçues	-	-
Autres opérations financières	56 652	1 795
Intérêts payés	-	-
Émission d'emprunt	24 120	153 844
Remboursement d'emprunts	-96 918	-82 688
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-16 146	72 951
Mouvements de conversion	-	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie	-66 056	-55 183
Trésorerie au début de l'exercice	-490 363	-435 178
Trésorerie à la fin de période	-556 419	-490 363

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

AU 31 DÉCEMBRE 2025 ET AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers MAD)	Note	Capital	Primes d'émission	Réserves et résultats consolidés	Total part groupe	Minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2023		240 000	-	476 049	716 050	-	716 049
Dividendes				-	-		-
Résultat net de l'exercice				-43 811	-43 811		-43 811
Titres d'auto contrôle					-		-
Autres variations				-2	-2		-2
Situation au 31 décembre 2024		240 000	-	432 236	672 236	-	672 236
Dividendes				-	-		-
Résultat net de la période				-185 186	-185 186		-185 186
Titres d'auto contrôle					-		-
Autres variations				1	1		1
Situation au 31 décembre 2025		240 000	-	247 051	487 051	-	487 051



GROUPE SNEP

ÉTAT DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (ETIC)

I- Activité du groupe :

Le groupe SNEP produit et commercialise une gamme de produits stratégiques indispensables à l'activité de plusieurs secteurs industriels (le bâtiment, la chimie, l'automobile, l'agroalimentaire, le traitement de l'eau, etc.) à savoir :

- Les produits issus de la pétrochimie qui correspondent aux produits vinyliques (Polychlorure de vinyle « PVC » et Compound PVC) ;
- Et, les produits issus de l'électrolyse : soude, eau de javel, chlore, acide chlorhydrique.

II- Faits marquants de l'exercice :

2.1. Explication des résultats de l'exercice

L'exercice a été marqué par un environnement de marché défavorable, caractérisé par une baisse moyenne de 8% des prix du PVC par rapport à l'année antérieure, dans un contexte continu de pression concurrentielle accrue et d'importations soutenues ainsi que de pression sur les marges opérationnelles, s'inscrivant dans la continuité des tendances observées sur le marché en 2024.

Le résultat consolidé a été principalement impacté par la performance des comptes sociaux.

Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires et l'amélioration des coûts de production grâce à la réduction des consommations spécifiques, le résultat net consolidé réalisé se solde par une perte de 185.2 MDH, ce qui représente une dégradation de 141.4 MDH rapport à l'exercice 2024. Ceci provient principalement des effets ci-dessous sur les comptes sociaux :

- La reprise d'exploitation exceptionnelle de 155 MDH constatée en 2024, relative aux frais préalables au démarrage et aux charges supportées pendant les phases de stabilisation et de mise en service
- La hausse des charges financières et en conséquence, la dégradation du résultat financier de 5 MDH
- La dégradation du résultat non courant de 8 MDH

2.2. Faits marquants

Le groupe SNEP a évolué dans un environnement fortement contraint, marqué par une pression sur les prix et une intensification de la concurrence, partiellement compensées par des mesures de protection de marché et les efforts d'optimisation interne. L'année 2025 a été particulièrement marquée par les faits suivants :

- Un contexte international défavorable, caractérisé par des surcapacités de production, notamment aux États-Unis et en Chine, dans un environnement de demande mondiale atone. Cette situation a entraîné un afflux significatif d'importations à des prix historiquement bas, exerçant une pression accrue sur les marges.
- Une baisse continue des prix de vente du PVC, en ligne avec les tendances du marché international, impactant le chiffre d'affaires et la rentabilité des activités du groupe.
- La mise en place de mesures de défense commerciale, notamment l'instauration (i) d'un droit antidumping définitif de 24,88 % sur le PVC en provenance des États-Unis, applicable à compter de janvier 2025, et (ii) d'un droit antidumping provisoire compris entre 75 % et 92 % sur le PVC égyptien, appliqué à partir de juin 2025 et rendu définitif en février 2026.

- Le relèvement du droit de douane applicable aux importations de PVC, passé de 2,5 % à 10 % dans le cadre de la Loi de Finances 2026, avec effet au 1er janvier 2026, renforçant la protection du marché local.
- Une intensification de la concurrence sur certaines activités du groupe, notamment sur les produits issus de l'électrolyse, consécutive à la mise en service de nouvelles capacités de production sur le marché local.
- La poursuite des efforts d'optimisation opérationnelle, ayant permis une amélioration progressive des consommations spécifiques des principaux intrants et une réduction des coûts de revient, contribuant à atténuer partiellement l'impact du contexte de marché défavorable sur la performance du groupe.
- La finalisation de projets structurants, notamment la refonte du Système de Management Intégré (SMI), avec la mise en place d'une nouvelle cartographie des processus, visant à renforcer la gouvernance opérationnelle et l'efficacité organisationnelle.
- Le maintien des certifications ISO (ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001), à l'issue des audits de suivi réalisés par Bureau Veritas, attestant de la robustesse des dispositifs de management et de conformité du groupe.

III- Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes sociaux des entreprises entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés suivant les règles et les pratiques comptables applicables au Maroc.

Les principales règles et méthodes du groupe sont les suivantes :

3.1. Méthodes et modalités de consolidation

Tel que prévu par la circulaire N° 07/19 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), le groupe SNEP a la possibilité de présenter ses comptes consolidés soit conformément à la méthodologie du Conseil National de la Comptabilité (CNC) relative aux comptes consolidés (avis n°5) soit conformément aux normes IFRS.

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le groupe SNEP sont basés sur la méthodologie publiée par le CNC.

3.1.1. Méthodes et périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 50%.

Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister lorsque le groupe SNEP détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation de la société se détaille comme suit :

Sociétés	Périmètre au 31 décembre 2025			Périmètre au 31 décembre 2024		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SNEP	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Dimatit	46,5%	46,5%	MEE	46,5%	46,5%	MEE

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation n'a pas enregistré de changement par rapport à l'exercice précédent.



La prise de participation initiale et complémentaire dans la société Dimatit a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition définitif de 137,6 MDH.

La société Houda Plast, détenue à 100 % par le groupe et dont les titres étaient intégralement provisionnés, a été exclue du périmètre de consolidation en 2023, en raison de l'absence d'activité et de sa mise en liquidation judiciaire. Cette entité ne présentant aucun passif susceptible d'être repris par le groupe SNEP. En 2024, à l'issue du processus de liquidation, les titres de participation, ont été définitivement retirés de l'actif, sans incidence sur le résultat.

La société Ynna Air détenue à 99% a été exclue du périmètre de consolidation compte tenu de son caractère non significatif.

3.1.2. Dates de clôture

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

3.1.3. Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement les brevets et les licences nécessaires à la production et sont amorties au taux de 25%.

3.1.4. Immobilisations corporelles

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire pour les acquisitions postérieures à 2006, en fonction de la durée de vie prévue, comme suit:

- Constructions : 10 à 40 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 40 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier et Matériel de bureau : 6,66 à 10 ans

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives. Elles sont inscrites au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ; au compte de produits et charges, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière. En outre, les plus-values à l'occasion d'opérations de cession-bail devraient être étalées sur la durée du contrat, lorsque le bien est repris dans le cadre d'une opération de financement.

3.1.5. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée après analyse au cas par cas des situations financières de ces sociétés.

Les créances rattachées aux titres de participation sont appréciées suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.

3.1.6. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de produits finis (PVC Suspension, Compound PVC, de matières premières et de matières et fournitures consommables). Les stocks sont valorisés à leur prix de revient.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée selon leur rotation et en fonction de leur valeur nette de réalisation.

3.1.7. Créances & chiffre d'affaires

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée au titre des créances contentieuses et des créances anciennes en fonction du risque lié à leur recouvrement.

Les créances rattachées aux titres de participation sont enregistrées pour un montant brut de 35 884 KMAD. Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Immobilisations Financières », « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances et comptes de régularisation ».

Les créances rattachées aux titres sont appréciées suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ou de la période. Les pertes de change latentes ainsi que les gains latents sont enregistrées en résultat.

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment où la marchandise a été livrée au client.

Le chiffre d'affaires à l'export est enregistré conformément à l'incoterm convenu avec le client.

3.1.8. Titres et valeurs de placement

Les titres et valeurs mobilières de placement sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

Cette rubrique comprend les titres détenus dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions.

3.1.9. Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal, et en particulier les provisions pour amortissements dérogatoires et les provisions pour investissements, sont annulées en consolidation.

3.1.10. Provisions pour risques et charges

Il s'agit de provisions évaluées à l'arrêté des comptes, destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

3.1.11 Retraitement des impôts

Les impôts sur le résultat regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

3.1.12. Résultat non courant

Les comptes de produits et charges non courants sont destinés à enregistrer les produits et les charges ne se rapportant ni à l'exploitation normale, ni à l'activité financière de l'entreprise, et ayant par conséquent un caractère non récurrent.

3.1.13. Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

3.1.14. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est corrigé pour tenir compte de l'incidence des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité, ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

3.1.15. Titres mis en équivalence et Écart d'acquisition

Conformément aux règles de consolidation en vigueur, les titres mis en équivalence sont évalués à la date de chaque clôture, à la quote-part des capitaux propres retraités.

L'écart d'acquisition est égal à la différence entre le coût d'acquisition des titres et les actifs et passifs retraités de l'entité acquise. L'écart d'acquisition calculé au 31/12/2010 lié à l'acquisition des titres de DIMATIT a été figé définitivement en 2011 pour 137 MDH. En 2021, la SNEP a augmenté sa participation dans la filiale DIMATIT de 34% à 46,5%. Cette opération a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire de 604 KDH.

L'écart d'acquisition de la société acquise fait l'objet d'un amortissement sur une durée déterminée en fonction de la nature de la société acquise, des objectifs fixés lors de l'acquisition ainsi que des avantages qui seront procurés. La durée d'amortissement de l'écart d'acquisition DIMATIT est ainsi fixée à 15 ans et est resté inchangée en 2025.

Au 31 décembre 2025, l'écart d'acquisition afférent à DIMATIT est totalement amorti.

Dès lors que des changements significatifs défavorables sont intervenus par rapport aux objectifs initialement fixés à la date d'acquisition des titres, un test de dépréciation qui se fonde sur la valeur recouvrable des actifs concernés est effectué.

La valeur recouvrable pour le Groupe correspond à la valeur d'utilité qui est déterminée en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur la base des jugements et estimations de la part du management.

3. 2. Détail et explication des postes du bilan et du compte de produits et charges et de leurs variations :

(En milliers MAD)	2024	Acquisitions Dotations	Cessions et retraits	Autres Reclassement	2025	
Brut	2 294 801	37 414	(1 200)	-	58	2 331 073
Immobilisations incorporelles	213 908	765	-	-	-	214 675
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	79 410	765	-	-	-	80 175
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	134 500	0	-	-	0	134 500
Immobilisations corporelles	2 080 893	36 647	(1 200)	-	58	2 116 398
Terrains	3 179	-	-	-	-	3 179
Constructions	100 613	1 825	-	-	0	102 439
Installations techniques, matériel et outillage	1 876 807	14 991	(1 200)	-	68 812	1 959 410
Matériel de transport	16 540	-	-	-	674	17 214
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements	16 410	239	-	-	-	16 649
Autres immobilisations corporelles	37 212	19	-	-	(36 813)	418
Immobilisations corporelles en cours	30 131	19 573	-	-	(32 614)	17 091
Amortissements et dépréciations	1 371 696	101 880	(13)	-	-	1 473 563
Immobilisations incorporelles	75 505	30 415	-	-	(1 314)	104 606
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	0
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	32 371	3 515	-	-	(1 314)	34 572
Fonds commercial	-	-	-	-	-	0
Autres immobilisations incorporelles	43 134	26 900	-	-	-	70 034
Immobilisations corporelles	1 296 191	71 465	(13)	-	1 314	1 368 956
Terrains	-	-	-	-	-	0
Constructions	58 290	3 953	-	-	(707)	61 536
Installations Techniques, Matériel et Outillage	1 205 642	66 391	(13)	-	2 963	1 274 982
Matériel de Transport	16 558	198	-	-	152	16 908
Mobiliers, Matériel de Bureau et Aménagements	13 245	877	-	-	1 037	15 159
Autres Immobilisations Corporelles	2 456	45	-	-	(2 130)	371
Total Net	923 105	(64 468)	(1 187)	-	58	857 510

3. 2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles :

En 2025, les acquisitions d'immobilisations corporelles sont relatives principalement à des investissements visant à augmenter la capacité de production de la société.

3. 2.2. Titres mis en équivalence :

	Pourcentage de contrôle	
	2025	2024
DIMATIT	46,5%	46,5%

(En milliers MAD)	Titres mis en équivalence	
	2025	2024
DIMATIT	140 531	146 995

(En milliers MAD)	Résultat des sociétés mises en équivalence	
	2025	2024
DIMATIT	(6 464)	231

Les principaux agrégats en normes marocaines des sociétés mises en équivalence sont détaillés comme suit :

(En milliers MAD)	2025	2024
Actif immobilisé	186 609	185 643
Actif circulant	459 333	471 840
Passif à long terme	335 445	343 928
Dettes du passif circulant	188 576	172 546
Chiffre d'affaires	267 800	251 467
Résultat d'exploitation	9 931	26 664

3. 2.3. Stocks et en cours :

(En milliers MAD)	2025	2024
Stocks et en-cours	205 424	224 536
Dépréciation (-)	(3 054)	(4 965)
TOTAL NET	202 370	219 571

La baisse des stocks entre 2025 et 2024 de 17 201 KDH s'explique principalement par la baisse des stocks des matières et fournitures consommables.

3.2.4. Créances clients :

(En milliers MAD)	2025	2024
Clients et comptes rattachés	326 609	314 974
Dépréciation	(8 894)	(8 894)
TOTAL NET	317 715	306 080

Les créances clients à fin 2025 et à 2024 ont une échéance de moins d'un an.

3.2.5. Actifs, passifs d'impôts différés et Impôt sur le résultat

3.2.5.1. Actifs, passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

(En milliers MAD)	2025	2024
Impôts différés actifs	13 268	7 784
Impôts différés passifs	0	0

Les impôts différés sont essentiellement relatifs aux retraitements liés au crédit-bail.

3.2.5.2. Preuve d'impôt

(En milliers MAD)	2025	2024
Impôt sur les sociétés	1 891	1 625
Impôts différés	(5 485)	(21 517)
Charge d'impôt	(3 594)	(19 892)
Taux d'impôt constaté	2%	31%

* Impôts sur les résultats/résultat avant impôts

(En milliers MAD)	2025	2024
Résultat net	(185 186)	(43 811)
Impôts comptabilisés	(3 594)	(19 892)
Résultat avant impôt	(188 780)	(63 703)
Taux d'impôt en vigueur	20%	26%
Impôt théorique	(37 756)	(16 244)
Abattement suite à l'introduction en bourse	0	0
Autres impacts (*)	34 162	(3 648)
Impôt effectif	(3 594)	(19 892)

(*) : En 2025, cette rubrique s'explique par la limitation de l'activation d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux de l'exercice 2025 à la seule fraction indéfiniment reportable.

3.2.6 Autres créances et comptes de régularisation :

(En milliers MAD)	2025	2024
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	2 165	2 158
Personnel	1 371	828
État débiteur	86 833	98 524
Autres débiteurs	4 861	16 556
Autres comptes de régularisations actif	8 559	8 245
Total Net	103 789	126 311

La rubrique État débiteurs au 31 décembre 2025 se compose principalement de la TVA récupérable et des acomptes d'IS pour respectivement 39 570 KDH et 42 448 KDH contre 35 411 KDH et 43 198 KDH au 31 décembre 2024.

3.2.7. Fournisseurs et comptes rattachés :

(En milliers MAD)	2025	2024
Fournisseurs et comptes rattachés	337 743	304 251
TOTAL	337 743	304 251

L'échéance des dettes fournisseurs en 2025 et 2024 est à moins d'un an.

3.2.8. Emprunts et dettes financières :

(En milliers de MAD)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes de financement à + 1 an	120 502	138 117	0	258 619
Emprunts et dettes financières	120 502	138 117	0	258 619

À fin 2025, les dettes de financement comprennent principalement deux emprunts à court et moyen terme, pour un encours global de 173 111 KDH ainsi que les dettes relatives aux contrats de crédit-bail contractés par la SNEP s'élevant à 85 508 KDH.

3.2.9. Autres dettes et comptes de régularisation :

(En milliers MAD)	2025	2024
Clients créditeurs, avances et acomptes	238	238
Dettes sociales	10 283	5 769
Dettes fiscales	46 987	47 736
Autres dettes et comptes de régularisation	11 173	6 527
TOTAL	68 681	60 270

Au 31 décembre 2025, le poste dettes fiscales comprenait essentiellement la TVA collectée pour un montant de 25 043 KDH contre 26 538 KDH au 31 décembre 2024.



3. 2.10. Trésorerie :

(En milliers MAD)	2025	2024
Disponibilités	1 262	1 202
Trésorerie Passif	557 681	491 566
Trésorerie nette	(556 419)	(490 364)

3. 2.11 Chiffre d'affaires :

(En milliers MAD)	2025	2024
Ventes de marchandises	53 852	92 187
Ventes de services	691 840	541 146
Chiffre d'affaires	745 692	633 333

3. 2.12 Charges externes :

Détail des charges externes (En milliers MAD)	2025	2024
Locations et charges locatives	4 057	4 169
Entretiens et réparations	9 805	9 471
Primes d'assurances	5 603	5 842
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	15 777	12 979
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires+Commission	2 187	4 903
Redevances pour brevets, marques, droits	1 760	0
Transports	12 563	11 540
Déplacements, missions et réceptions	704	1 008
Reste du poste des autres charges externes	4 716	4 477
Total	57 172	54 389

Au 31 décembre 2025, la hausse des charges externes s'explique principalement par la constatation de redevances pour brevets, marques et droits pour un montant de 1 760 KDH ainsi que par l'augmentation des frais de transport à hauteur de 1 000 KDH.

3. 2.13. Charges du personnel :

Au 31 décembre 2025, les charges du personnel du groupe SNEP, y compris les charges patronales, s'élèvent à 80 151 KDH contre 79 987 KDH au 31 décembre 2024.

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale au cours de l'exercice 2025 est de 399 personnes contre 405 en 2024.

Au 31 décembre 2025, la rémunération des principaux dirigeants du groupe SNEP y compris les charges sociales s'élève à 12 308 KDH, contre 12 160 KDH en 2024.

3. 2.14. Dotation d'exploitation :

(En milliers MAD)	2025	2024
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	71 465	51 849
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	30 415	28 691
Dotations aux provisions	3 054	8 957
Total	104 934	89 497

Les dotations d'exploitation ont connu une augmentation de 15 437 KDH en 2025 passant de 89 497 KDH au 31 décembre 2024 à 104 934 KDH au 31 décembre 2025. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des dotations aux amortissements relatives aux acquisitions d'immobilisations réalisées en 2024 et 2025.

3. 2.15. Résultat financier :

(En milliers MAD)	2025	2024
Gains de change	3 701	2 041
Reprises financières : transfert charges	165	47
Intérêts et autres produits financiers	5 655	5 701
Autres	-	1 597
Produits financiers	9 521	9 386
Charges d'intérêts	45 012	40 730
Pertes de change	1 325	1 882
Autres charges financières	170	72
Dotations financières	11	165
Charges financières	46 518	42 850
Résultat financier	(36 997)	(33 464)

Le résultat financier enregistre une baisse de 3 533 KDH en 2025, passant de (33 464) KDH au 31 décembre 2024 à (36 997) KDH au 31 décembre 2025. Cette situation s'explique principalement par l'augmentation des charges d'intérêts de 4 282 KDH.

3. 2.16. Résultat non courant :

(En milliers MAD)	2025	2024
Produits non courants	15 335	32 231
Charges non courantes	17 397	26 418
Résultat non courant	(2 062)	5 812

Au 31 décembre 2025 le résultat non courant s'élève à (2 062) KDH contre 5 812 KDH en 2024.

3. 2.17. Engagement hors bilan :

Au 31 décembre 2025, les avals et cautions donnés par la SNEP s'élèvent à 398 MDH contre 173 MDH en 2024.

3. 2.18. Information sectorielle :

Au Maroc, le groupe SNEP est le principal producteur de produits vinyliques (PVC et Compound PVC) et de produits issus de l'électrolyse (Soude, Chlore, Eau de javel, Acide chlorhydrique). Il s'agit de produits indispensables et stratégiques pour plusieurs secteurs à fort potentiel, tels que l'agro-alimentaire, l'automobile, le textile, le BTP, l'adduction d'eau potable et l'assainissement.

La principale activité de la société est constituée de la production de PVC et des produits directement liés à ce processus. À ce titre, le bilan et le compte de résultat consolidés sont représentatifs de l'activité principale de la société.

3. 2.19. Entreprises liées :

La SNEP a accordé une avance au compte courant à Ynna Holding. Le montant de cette avance rémunéré au taux de 5,5% l'an, s'élève au 31 décembre 2024 à 101 951 KDH. Les produits d'intérêts constatés à ce titre s'élèvent à 5 081 KDH en 2025, contre 5 700 KDH en 2024.

En vertu de la convention conclue en 2019 relative aux modalités de règlement de la créance liée à la prestation de location des actifs industriels à la société AL KARAMA, cette dernière s'engage à régler à la SNEP la créance s'élevant à 23,9 MMAD sur un horizon de 9 ans sans intérêts. Au 31 décembre 2025, le solde de la créance au titre de cette convention s'élève à 4,1 MDH. Un encaissement de 11 032 KDH a été opéré courant l'exercice 2025.

En vertu d'une convention signée le 1er septembre 1998 pour une durée indéterminée, la société Holding Ynna assiste la SNEP dans les domaines financier, commercial, administratif et juridique. La rémunération de la prestation est fixée à 5 000 KDH hors taxes pour l'exercice 2025.

En 2025, La SNEP a réalisé avec Dimatit un chiffre d'affaires, relatif essentiellement au PVC, de l'ordre de 48 649 KDH HT contre 33 296 KDH HT en 2024. La créance Client Dimatit s'élève au 31 décembre 2025 à 30 209 KDH TTC contre 18 794 KDH TTC en 2024, dont 20 603 KDH de traites non échues.

Au 31 décembre 2025, le solde de la créance relative à la cession du terrain à DIMATIT s'élève à 5,7 MDH. Cette créance qui s'étale sur 7 ans, fait l'objet d'une convention réglementée tacite approuvée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018 ayant arrêté les comptes sociaux de la société, un encaissement de 11 853 KMAD a eu lieu au cours de l'exercice 2025.

3. 2.20. Événements post-clôture :

Néant



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉLECTROLYSE
ET DE PÉTROCHIMIE « SNEP » S.A**

Rapport Général des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025



Aux Actionnaires de la
Société Nationale d'Electrolyse et de Petrochimie (SNEP) S.A
 N° 233 BV MOHAMED V

Casablanca

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la **SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 535.071.599,49 compte tenu d'une perte de MAD 192.455.323,51.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la **SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A** au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état A0 de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC) qui explique les impacts d'événements majeurs ayant contribué à la dégradation du résultat de l'exercice 2025.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2025, les titres de participation sont inscrits au bilan pour un montant brut de KMAD 291.844. Les créances rattachées à ces titres de participation sont enregistrées pour un montant brut de KMAD 35.879. Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres débiteurs et comptes de régularisation ». Comme indiqué dans l'état A1 de l'ETIC, les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture, ils sont évalués à la valeur actuelle estimée en fonction de la quote-part dans la situation nette ou de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée principalement sur la base de la méthode des flux futurs actualisés. L'estimation des flux futurs requiert des jugements importants de la Direction, notamment sur le choix des éléments à considérer selon les participations concernées.</p> <p>Les créances rattachées sont appréciées en conséquence suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres de participations et des créances rattachées ainsi que des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des titres de participation, • Tester, sur la base des méthodes appropriées l'exactitude des calculs effectués par la société, • Examiner sur la base des analyses obtenues, l'existence éventuelle de risque additionnel non provisionné lié à ces actifs, • Analyser le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations au regard des informations disponibles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Dr. El Hadj. Casablanca
Tél : 05 22 54 78 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

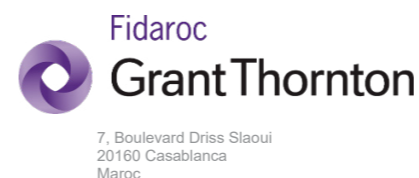
BDO

BDO
Bureau n° 2 Casablanca

Amine BAAKILI
Associé



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS



SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉLECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP)

Rapport des commissaires aux comptes sur les états de synthèse
consolidés

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la
Société Nationale d'Electrolyse et de Pétrochimie (SNEP)
N° 233 BV MOHAMED V
Casablanca



119, Bd Abdelmoumen-5ème Etage N°38,
Casablanca 20140

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la **SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) S.A.**, et de sa filiale (Groupe SNEP), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 487.051 compte tenu d'une perte consolidée de KMAD 185.186.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'ETIC consolidé qui explique les impacts d'événements majeurs ayant contribué à la dégradation du résultat de l'exercice 2025.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2025, les titres mis en équivalence s'élèvent à KMAD 140.531 avec un écart d'acquisition nul. Les créances rattachées aux titres de participation sont enregistrées pour un montant brut de KMAD 35.879. Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances et comptes de régularisation ».</p> <p>Comme indiqué dans les notes 3.1.7 et 3.1.15 de l'ETIC consolidé, conformément aux règles de consolidation en vigueur, les titres mis en équivalence sont évalués à la date de chaque clôture, à la quote-part des capitaux propres retraités. L'écart d'acquisition fait l'objet d'un amortissement en fonction de la nature de la société acquise, des objectifs fixés de l'acquisition ainsi que des avantages procurés. Dès lors que des changements significatifs défavorables sont intervenus par rapport aux objectifs initialement fixés à la date d'acquisition des titres, un test de dépréciation qui se fonde sur la valeur recouvrable des actifs concernés est effectué.</p> <p>La valeur recouvrable pour le Groupe correspond à la valeur d'utilité qui est déterminée en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur la base des jugements et estimations de la part du management.</p> <p>Les créances rattachées sont appréciées suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres mis en équivalence, de l'écart d'acquisition et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres mis en équivalence, de l'écart d'acquisition, des créances rattachées ainsi que des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier le calcul de l'écart d'évaluation résultant de la nouvelle prise de participation de SNEP dans DIMATIT et son amortissement, - Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des titres mis en équivalence et de l'écart d'acquisition, - Tester, sur la base des méthodes appropriées, l'exactitude des calculs effectués par la société, - Analyser le caractère recouvrable des créances rattachées à ces titres au regard des informations disponibles.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Dr. El-Siadi Casablanca
Tél : 05 22 54 78 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faiçal MEKOUAR
Associé

BDO

BDO
Bureau n° 2 Casablanca

Amine BAAKILI
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



119, Bd Abdelmoumen-5ème Etage N°38,
Casablanca 20140



7, Boulevard Driss Slaoui 20160 Casablanca
Maroc

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉLECTROLYSE ET DE PÉTROCHIMIE « SNEP » S.A

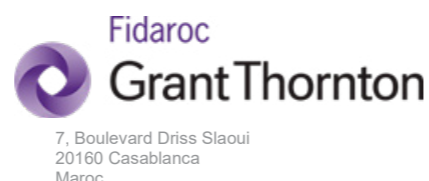
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025



119, Bd Abdelmoumen-5ème Etage N°38,
Casablanca 20140

Aux Actionnaires de la
**SOCIÉTÉ NATIONALE D'ELECTROLYSE
ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A**
N°233 BD MOHAMED V
Casablanca



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc

Rapport spécial des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2025.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Convention relative aux modalités de règlement d'une créance relative à la prestation de location des actifs industriels à la société ALKARAMA (Tacite) :

- **Personnes concernées** : Mme Mama TAJMOUATI (Administrateur commun) ; Société Holding Ynna (Actionnaire commun à hauteur de 62,92%).
- **Nature et objet de la convention** : Modalités de règlement de la créance de 23,9 MMAD relative à la prestation de location des actifs industriels.
- **Modalités essentielles** : la société ALKARAMA s'engage à régler à la SNEP la créance s'élevant à 23,9 MMAD sur un horizon de 9 ans. Il est à noter qu'un produit d'intérêt a été constaté courant l'exercice 2025 sur la créance de 241 KMAD HT.
- **Sommes reçues ou versées** : Un encaissement de 11 032 KMAD a eu lieu au cours de l'exercice 2025.

- **Solde de la créance au 31 décembre 2025** : 4 145 KMAD dont 2 250 KMAD constaté en effets clients à recevoir et 1 895 KMAD en intérêt courus et non échus à percevoir.

2.2. Convention relative aux modalités de règlement de la cession du terrain à DIMATIT (Tacite) :

- **Personnes concernées** : Mme Mama TAJMOUATI (Administrateur commun) ; M. Omar CHAABI (Administrateur commun) ; Société Holding Ynna (Actionnaire commun à hauteur de 62,92%).
- **Nature et objet de la convention** : Modalités de règlement de la créance relative à la cession du terrain à Dimatit.
- **Modalités essentielles** : DIMATIT s'engage à régler le montant de la créance relative à la cession du terrain et s'élevant à 53 520 KMAD sur 7 ans. Il est à noter qu'un produit d'intérêt a été constaté courant l'exercice 2025 sur la créance de 332 KMAD HT.
- **Sommes reçues ou versées** : Un encaissement de 11 853 KMAD a eu lieu au cours de l'exercice 2025.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2025** : 5 670 KMAD dont 3 707 KMAD constaté en autres débiteurs et 1 963 KMAD en intérêt courus et non échus à percevoir.

2.3. Convention de compte courant (Tacite) :

- **Personnes concernées** : Les héritiers de Feu Président Miloud CHAABI (actionnaires).
- **Nature et objet de la convention** : Avance en compte courant non rémunérée pour un montant de 10 MMAD, accordée par Feu Président Miloud CHAABI.
- **Charges enregistrées au titre de l'exercice 2025** : Cette convention n'a pas d'impact sur le compte des charges et produits.
- **Sommes reçues ou versées** : Néant.
- **Solde de la dette au 31 décembre 2025** : 204 KMAD.

2.4. Convention de prêt à Holding Ynna :

- **Personnes concernées** : Mme Mama TAJMOUATI et M. Omar CHAABI (Administrateurs communs) ; Société Holding Ynna (Actionnaire à hauteur de 62,92%).
- **Nature et objet de la convention** : La SNEP accorde un prêt à la société Holding Ynna.
- **Modalités essentielles** : En date du 03 Janvier 2005, les sociétés Holding Ynna et SNEP ont conclu une convention écrite portant sur l'octroi d'un prêt par la SNEP à Holding Ynna d'un montant de 80 MMAD. Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants. Le dernier avenant conclu en date du 2 Janvier 2025, porte le montant du prêt à 101.951 KMAD. Ce prêt est rémunéré au taux de 5,5% hors taxes et est remboursable au cours de l'exercice 2026.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis** : Les produits d'intérêts constatés lors de l'exercice s'élèvent à 5 081 KMAD hors taxes.

- **Sommes reçues ou versées** : un encaissement de 40 053 KMAD en principal et 6 271 KMAD en intérêts a eu lieu au cours de l'exercice 2025.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2025** : 61 898 KMAD en principal et 94 469 KMAD en intérêts.

2.5. Convention d'assistance générale de la société Holding Ynna à la SNEP

- **Personnes concernées** : Mme Mama TAJMOUATI (Administrateur commun) ; M. Omar CHAABI (Administrateur commun) ; Société Holding Ynna (Actionnaire commun à hauteur de 62,92%).
- **Nature et objet de la convention** : Assistance générale de la société Holding Ynna à la SNEP.
- **Modalités essentielles** : Cette convention signée en 1998 pour une durée indéterminée prévoit l'assistance de la société Holding Ynna à la SNEP dans les domaines financier, commercial, administratif et juridique. La rémunération de cette prestation est fixée à 5 000 KMAD l'an par l'avenant n°1 datant de 2004.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis** : Le montant comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 5 000 KMAD HT.
- **Sommes reçues ou versées** : Un décaissement de 6 000 KMAD a eu lieu au cours de l'exercice 2025.
- **Solde de la dette au 31 décembre 2025** : 80 180 KMAD.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Oudjda Slacine Casablanca
Tél : 05 22 54 88 00 - Fax : 05 22 29 58 70

Faiçal MEKOUAR
Associé

BDO

BDO
11, rue de la Liberté
Bureau n°23 Casablanca

Amine BAAKILI
Associé

SNEP

Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie

Route Côtière NO 111 - Mohammedia - Maroc

+ 212 (0) 523 324 328

www.snep.ma